



Le Premier secrétaire reçoit Noureddine Bilali et Biyat Zighm

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a reçu, lundi dernier au siège central du parti à Rabat, Noureddine Bilali, l'un des ex-fondateurs du Polisario et ancien membre du Conseil Royal consultatif pour les affaires sahariennes et Biyat Zighm, ancien responsable chargé des relations internationales de la prétendue jeunesse du Polisario et qui avaient rallié la mère patrie. Lors de cette entrevue, Driss Lachguar a réitéré la détermination de l'USFP, dans toutes ses composantes, à poursuivre la lutte contre la thèse du séparatisme.

Les deux parties ont également évoqué le rôle important de l'USFP à la tête des partis de la gauche pour défendre l'intégrité territoriale du Royaume. Cette rencontre a été l'occasion pour Noureddine Bilali de présenter à Driss Lachguar son ouvrage en langue arabe intitulé « Pour le Sahara... En vue de ne pas reproduire les mêmes erreurs ».

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9473

Mercredi 24 Novembre 2021

Entre Aït Taleb et le SIMSP, c'est mi-figue mi-raisin

Le fameux indice 509 semble prendre forme

Le statut de la fonction publique de la santé dans le flou

Driss Lachguar invité
de "Liqa maa Sahafa"



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, sera l'invité de l'émission « Liqa maa Sahafa » (Rencontre avec la presse).

Ce programme sera diffusé ce soir à partir de 19 heures sur les ondes de la radio nationale.

Le Groupe socialiste
s'active sur le front social

*Composition du Secrétariat
de la commission
préparatoire du Congrès
national de l'USFP*

Page 2

Nasser Bourita : *Nous avons un
partenariat de très longue date et
il est temps de l'enrichir davantage*

Antony Blinken : *Le partenariat
maroco-américain est enraciné dans
des intérêts communs pour la paix,
la sécurité et la prospérité*

Page 3



Lire page 4

Le Groupe socialiste s'active sur le front social

La dernière décision du ministère de l'Éducation nationale d'imposer de nouvelles restrictions pour pouvoir passer les concours des enseignants relevant des Académies régionales d'éducation et de formation (AREF) continue de soulever des remous au sein de la Chambre des représentants.

En effet, Mohammed Mellal, membre du Groupe socialiste, a dénoncé lors de la séance des questions orales tenue lundi 22 novembre la décision du ministère de l'Éducation nationale en fait fixant l'âge maximum d'accès auxdits concours à 30 ans ce qu'il a qualifié d'hérésie.

«C'est une hérésie créée par le gouvernement et nous ignorons la finalité d'une telle décision», a martelé le député socialiste en s'adressant au ministre de l'Inclusion Économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Younes Sekkouri, dans le cadre de la solidarité gouvernementale. «Est-ce que la finalité est de provoquer une tension sociale et d'exclure les jeunes?», s'est interrogé le membre du Groupe socialiste.

A rappeler que le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a présenté hier lundi (22 novembre) une demande pour la tenue d'une réunion

“

Abderrahim Chahid
Le PLF 2022 est loin des aspirations des Marocains, surtout les classes moyennes et défavorisées

urgente de la Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication en présence du ministre de l'Éducation nationale, et ce pour débattre de cette décision ayant provoqué un tollé chez un pan important de jeunes.

Il a également adressé une question d'actualité au ministre de tutelle sur les conditions aberrantes et iniques imposées aux jeunes diplômés pour passer les concours des enseignants relevant des AREF. Il s'agit en l'occurrence de la limite d'âge d'accès auxdits concours qui a été fixée à 30 ans, ainsi que de l'interdiction d'accès aux concours aux candidats sous contrat avec le secteur privé.

Pour le Groupe socialiste, ladite mesure contredit l'article 1 du Dahir n° 1-58-008 du 24 février 1958 portant statut général de la fonction publique qui dispose que tout Marocain a le droit d'accéder dans des conditions d'égalité aux emplois publics, tout en soulignant que fixer l'âge maximum d'accès aux concours à 30 ans contredit également les statuts régissant les AREF qui fixent la limite d'âge maximum à 40 ans. Ainsi, l'article 4 de ces statuts exige que l'âge du candidat ne doit pas être inférieur à 18 ans et ne pas dépasser 40 ans alors que l'âge maximum est porté, éventuellement, à 45 ans pour une certaine catégorie de cadres et de fonctionnaires.

Quant à l'interdiction d'accès au

concours aux candidats sous contrat avec le secteur privé, le Groupe parlementaire de l'USFP considère que cette condition est farfelue et dénonce «une décision abusive qui exclut de larges catégories de jeunes diplômés de passer les concours de l'enseignement».

Quant à la problématique des enseignants contractuels, El Hassan Lachgar, membre du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, a appelé le ministère de l'Éducation nationale et le gouvernement à prendre sérieusement en compte les revendications légitimes de cette catégorie.

«Nous avons entendu tout au long de la campagne électorale et même après les élections des promesses concernant l'amélioration des salaires des enseignants contractuels, et il y a ceux qui ont même promis de les intégrer dans la fonction publique et d'augmenter de plus 2500 dh leurs rémunérations mensuelles. Mais, malheureusement, rien de tout cela n'est prévu dans le PLF 2022», a souligné El Hassan Lachgar dans une déclaration, lundi dernier, à la chaîne 2M. Et d'ajouter : « Nous sommes face à une situation confuse ».

Par ailleurs, le président du Groupe, Abderrahim Chahid, a quant à lui, dressé ce constat sans appel : « Le PLF 2022 est loin des aspirations des

“

Saloua Demnati
l'USFP prône l'édification d'un Etat social et la réalisation de la justice sociale

Marocains, surtout les classes moyennes et défavorisées ».

«Les partis de la majorité gouvernementale ont fait de belles promesses électorales pour résoudre un nombre important de problématiques tels que l'emploi, la santé et l'éducation, mais malheureusement le PLF n'y a pas apporté de réponses appropriées», a tenu à préciser Abderrahim Chahid dans une déclaration à 2M.

La déclaration de la députée itihadite, Saloua Demnati, s'inscrit dans la même lignée en mettant à nu le décalage entre les promesses tenues par les partis de la majorité et les dispositions du PLF 2022.

« On ne trouve aucune trace de ces promesses dans le PLF », a-t-elle dénoncé dans un entretien avec la même chaîne de télévision. Et de préciser : « En ce qui concerne le secteur de la santé, les postes d'emploi prévus dans le PLF ne répondent pas aux besoins du secteur. On a vu l'importance des cadres médicaux et paramédicaux dans la lutte contre la pandémie et on s'attendait à ce que ce projet crée suffisamment de postes dans ce secteur ».

Par ailleurs, Saloua Demnati a soutenu que l'USFP prône l'édification d'un Etat social et la réalisation de la justice sociale, et cela passe, selon elle, par une réforme fiscale juste. « Notre parti plaide toujours pour l'instauration d'un impôt sur la fortune, le capital et l'héritage », a-t-elle ajouté.

Mourad Tabet

“

Mohammed Mellal
La fixation de l'âge maximum pour passer les concours de l'enseignement est une hérésie et nous ignorons la finalité d'une telle décision

“

El Hassan Lachgar
Le ministère de l'Éducation nationale appelé à prendre sérieusement en compte les revendications légitimes des enseignants contractuels

Secrétariat de la commission préparatoire du Congrès national de l'USFP

Commission politique		Commission organisationnelle		Commission logistique	
Président	Younes Merzouki	Président	Jamal Sibani	Président	Mohamed Mohib
	Khaddouj Slassi		Abdellatif Bouhaltit		Abdellah Sibari
	Andalib Abdelhaq		Hamid Kijji	Rapporteur	Ahmed Mehdi Mezouari
	Aïcha Zakri		Manal Taqqal		Hafid Amili
Rapporteur	Younes Moujahid	Rapporteur	Mustapha Ajjab		Saïd Azzouzi
	Saâdia Bensahli		Jaouad Chafiq		Hatim Ayouzi
	Omar Benayach		Naima Bouhouchi		Imane Razi

Washington met en avant l'agenda de réformes de S.M le Roi Mohammed VI

L'agenda de réformes mené par le Maroc sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI a été mis en avant lors de l'entretien tenu, lundi à Washington, entre le ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et le Secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken.

Dans un communiqué diffusé à l'issue de cette rencontre, le porte-parole du Département d'Etat, Ned Price, a indiqué que MM. Bourita et Blinken ont "discuté des efforts du gouvernement marocain nouvellement formé pour faire avancer l'agenda de réformes de SM le Roi" dans divers domaines, dont la promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, rappelant "le dialogue fructueux" qui existe à cet égard entre les États-Unis et le Royaume.

Le chef de la diplomatie américaine a tenu à rappeler, à cette occasion, le partenariat "solide et de longue date" unis-

sant Washington et Rabat ainsi que la volonté des États-Unis de le consolider davantage.

Dans un message que vient d'adresser à SM le Roi Mohammed VI le Président des États-Unis, à l'occasion du 66ème anniversaire de l'Indépendance du Royaume, M. Joe Biden avait mis en avant les relations de longue date et les valeurs communes partagées par les deux pays, à la faveur d'un partenariat de 235 ans, initié par la signature du Traité de paix et d'amitié entre les États-Unis et le Maroc en 1786.

"Nous nous réjouissons à la perspective d'approfondir nos engagements communs, d'investir dans la prospérité mutuelle et de nous appuyer sur ce partenariat inébranlable. Notre intérêt commun pour la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique du Nord constitue une base solide pour une collaboration et un engagement continus", a souligné le président américain dans ce message.



Nasser Bourita : Nous avons un partenariat de très longue date et il est temps de l'enrichir davantage

Antony Blinken : Le partenariat maroco-américain est enraciné dans des intérêts communs pour la paix, la sécurité et la prospérité



Le partenariat entre les États-Unis et le Maroc est "enraciné dans des intérêts communs pour la

paix, la sécurité et la prospérité régionales", a indiqué le chef de la diplomatie américaine, Antony Blinken.

"Le Secrétaire Blinken a souligné que le partenariat bilatéral de longue date est enraciné dans des intérêts partagés dans la paix, la sé-

curité et la prospérité régionales", a relevé le porte-parole du département d'Etat, dans un communiqué diffusé à l'issue des entretiens tenus, à Washington, entre M. Blinken et le ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Cette rencontre a été l'occasion pour les deux parties de passer en revue "une série de questions régionales", a ajouté la même source.

Dans une brève allocution avant le début de cet entretien, le chef de la diplomatie américaine s'est félicité du partenariat "solide et de longue date" unissant les États-Unis et le Maroc, tout en réaffirmant la volonté de son pays de le consolider davantage.

"Nous avons un partenariat de longue date avec le Maroc, que

nous voulons renforcer et approfondir", a-t-il indiqué.

Abondant dans le même sens, M. Bourita a mis en avant les relations séculaires et multidimensionnelles unissant les deux pays ainsi que l'importance de les consolider davantage face aux défis communs, conformément à la Vision de SM le Roi Mohammed VI.

"Nous avons un partenariat de très longue date et il est temps de l'enrichir davantage, d'enrichir notre dialogue stratégique, notre coopération militaire, et défendre

nos intérêts et nos valeurs dans le monde", a-t-il indiqué. M. Bourita a cité, à cette occasion, une série de défis communs, dont les changements climatiques, l'extrémisme, la paix et la sécurité, autant d'enjeux qui, a-t-il dit, "donnent davantage de pertinence à cette relation".

Les Etats-Unis réaffirment leur soutien à l'initiative marocaine d'autonomie

Les États-Unis ont réaffirmé, lundi, leur soutien à l'initiative marocaine d'autonomie en tant que solution "sérieuse, crédible et réaliste" pour clore définitivement le différend régional autour du Sahara.

"Nous continuons de considérer le plan d'autonomie du Maroc comme sérieux, crédible et réaliste", a indiqué le porte-parole du département d'Etat, dans un communiqué diffusé à l'issue de la rencontre tenue à Washington entre le ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à

l'étranger, Nasser Bourita, et son homologue américain, Antony Blinken. Les deux parties ont, par ailleurs, fait part de leur "soutien" au nouvel Envoyé Personnel du Secrétaire général de l'ONU, Stéfano Di Miuccio, dans la conduite du processus politique relatif au Sahara, mené sous l'égide des Nations Unies.

L'accent a été mis également, lors de cet entretien, sur le "très important" accord tripartite conclu entre les États-Unis, le Maroc et Israël, consacrant la reconnaissance américaine de la pleine souveraineté du Royaume

sur le Sahara.

A cet égard, MM. Bourita et Blinken "ont salué le premier anniversaire de la Déclaration conjointe entre le Maroc, Israël et les États-Unis, qui aura lieu le 22 décembre", a relevé le porte-parole de la diplomatie américaine, en rappelant que le partenariat bilatéral "de longue date est enraciné dans des intérêts communs pour la paix, la sécurité et la prospérité régionales".

Les deux parties ont en outre souligné l'importance de "l'approfondissement continu" des relations maroco-israéliennes.



Entre Aït Taleb et le SIMSP, c'est mi-figue mi-raisin

Le statut de la fonction publique de la santé dans le flou



Le fameux indice 509 semble prendre forme



«Autoriser l'indice 509 avec les compensations appropriées, dissiper les inquiétudes concernant le statut de la fonction publique de la santé, mettre en place des commissions techniques communes pour résoudre les points urgents et le problème des « infirmiers de deux ans ». C'est ce qui ressort de la dernière rencontre entre le ministre de la Santé et les représentants du Syndicat indépendant des médecins du secteur public (SIMSP) tenue lundi dernier à Rabat.

«Il s'agissait d'une réunion symbolique pour renouer le dialogue», nous a indiqué Abdellah El Montadar Alaoui, secrétaire général du SIMSP. «Le vrai travail sera fait par la commission technique commune. Le ministre a été coopératif et nous croyons qu'il a plus de marge de manœuvre avec l'investiture du nouveau gouvernement qui a avancé plusieurs promesses concernant le secteur de la santé. Pour preuve, il nous a promis de résoudre une bonne partie de notre dossier revendicatif.

Pourtant, notre interlocuteur nous a confié que malgré les bons signes émis par le dé-

partement de la santé, le personnel du secteur public reste vigilant et ne sera pas satisfait tant que l'ensemble de ses revendications n'ont pas abouti pas. «Nous savons qu'il y a des contraintes (la pandémie de Covid-19, la vaccination massive de la population, le projet de couverture sociale), mais il faut rappeler que le personnel est un acteur majeur de tous ces chantiers et sans prise en compte de ce personnel, toute réforme est condamnée à l'échec. D'autant plus que l'effectif reste très limité», nous a-t-il expliqué.

Concernant les discussions qui ont eu lieu, le président du SIMSP nous a indiqué que le ministre de tutelle a reconnu l'indice 509 comme une dette à la charge du gouvernement et qui demeure une obligation irrévocable. «C'est un début pour la reconnaissance du statut de Doctorat au sein du secteur de la santé. En effet, nous avons le titre de « docteur » mais nous sommes rémunérés en tant que « diplômés en Master ». Le ministre nous a promis d'opérationnaliser cet indice dans un avenir proche », nous a-t-il déclaré.

Le ministre a, en outre, affirmé qu'il n'existe aucune

mouture concernant la fonction publique de la santé. Et que ce chantier sera entamé en concertation avant toute mise en œuvre. Des propos qui vont à l'encontre des dernières déclarations du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget. En effet, ce dernier a annoncé, lors de la discussion du PLF 2022 en commission à la Chambre des représentants, que le chantier de la réforme du système de la santé était en cours et que, dans ce cadre, plusieurs projets de textes de loi préparés seraient présentés prochainement au Parlement. Parmi ces textes, il a cité, expressément, celui relatif à la fonction publique de la santé qui prévoirait de nouveaux critères concernant la rémunération du corps médical, notamment la rémunération à l'acte. «Il s'agit, en effet, d'idées générales en gestation qui s'inscrivent dans le cadre de la refonte du système de la santé qui représente un grand chantier. Mais, ce projet n'a pas pris encore forme et il n'y a aucun détail sur ce sujet, nous assure le ministre», a souligné Abdellah El Montadar Alaoui.

A rappeler que pour le SIMSP, si le projet d'instaurer

une fonction publique de la santé est une demande revendiquée depuis des années, il reste que les contours et le fond de ce projet sont entourés de secret et d'opacité. A ce propos, les professionnels de la santé ont mis en garde contre toute formulation ou opérationnalisation unilatérale de ce projet et ont affirmé la nécessité d'inclure l'ensemble des droits et des acquis garantis par le statut de la fonction publique actuel qui assure la stabilité professionnelle et familiale et préserve le personnel contre tout abus de pouvoir. En d'autres termes, le syndicat insiste sur l'importance de l'approche participative dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de ce projet.

D'après lui, il faut préserver les acquis de l'actuel système de santé publique et éviter la logique de la table rase érigée par certaines parties. Il faut également, selon lui, instaurer les règles de la gouvernance au niveau de la gestion, la révision du tarif référentiel, la préservation des acquis en matière de médecine préventive entre autres. Sur un autre registre, le SIMSP souligne la nécessité de prendre en considération la spécificité des métiers de la

santé en stipulant dans le statut de la fonction sanitaire l'ensemble des demandes adressées par le SIMSP (l'adoption d'un système de rémunération stable et stimulant, l'adoption d'une bourse mensuelle fluctuante, liée au rendement, à l'ensemble des professionnels opérant dans les établissements de santé ou dans les administrations relevant du ministère de la Santé, l'opérationnalisation des partenariats entre le secteur privé et celui public, garantir le droit à la formation continue, entreprendre la réforme du système de garde ainsi que l'augmentation des compensations liées à ce système, développer la gestion du temps en adoptant une approche moderne, résoudre la problématique de la responsabilité médicale et de la mention, garantir le droit à la démission selon des critères clairs, baisser l'âge de la retraite à 55 ans et celui de la retraite anticipée à après 21 ans de service).

«Nous pensons que le travail que la commission technique commune est appelée à accomplir sera crucial vu le nombre réduit des membres de ladite commission et la flexibilité de son fonctionnement», a conclu le président du SIMSP.

Hassan Bentaleb

L'insoutenable enlèvement de l'Algérie



Dans son vain stratagème de diversion, la junte au pouvoir n'en finit pas d'essayer de charger le Maroc des malheurs de tout un pays



Une population martyrisée mais à l'expression politique vivace ...

De nombreux observateurs, chercheurs universitaires, experts en géostratégie et spécialistes des affaires africaines et maghrébines, au terme d'analyses savantes de la crise des relations politiques, diplomatiques et économiques entre les deux pays nord-africains voisins, le Maroc et l'Algérie, esquissent un constat qui n'admet, objectivement, pas de réplique. L'hostilité d'Alger, à l'égard de son voisin de l'Ouest, s'explique aisément par un facteur sociopolitique subjectif mais paradoxalement saisissable, la recherche de «ennemi extérieur» pour détourner l'attention de la population algérienne, complètement désœuvrée par les maux sociaux endémiques qui la rongent du fait des pratiques crapuleuses généralisées d'une bande de dirigeants politiques, militaires et affairistes ayant usurpé au fil des années le pouvoir en Algérie, détourné et dilapidé ses richesses et ressources plongeant le pays dans des crises économiques et sociales aiguës et sans issue.

En effet, le chômage, les grèves, la grogne sociale de plus en plus virulente corollaires de la paupérisation galopante sur fond d'une crise économique aiguë accentuée notamment par la chute vertigineuse de la rente pétrolière et gazière conjuguée aux répercussions de la pandémie du coronavirus, en sont l'illustration parfaite.

De ce fait, l'impasse politique dans laquelle paye la junte pré-

sidant à la destinée de ce pays de 45 millions d'habitants perdure et se creuse davantage depuis le déploiement populaire du Hirak, il y a un peu plus de deux ans.

«La situation économique de l'Algérie s'aggrave jour après jour et entraîne la paupérisation de couches entières de la population, un chômage important et en bref, tous les indicateurs économiques sont au rouge», souligne Dalia Ghanem, chercheuse au Carnegie Middle East Center.

Prenant pour alibi la situation pandémique, pour sa part, Mohamed Chérif Benmihoub, ministre algérien chargé de la Prospective avance que la crise sanitaire a causé la perte de « 500 mille emplois minimum ».

Là-dessus, la récente décision de fermer 16 ports secs (terminaux connectés à un port maritime par route ou par chemin de fer) devrait occasionner la perte de 400 emplois directs. De même que la fermeture d'un certain nombre d'usines de montage automobile des suites de l'éclatement de scandales de népotisme et la rupture des importations de composants d'appareils électroménagers ont engendré la perte de près de 60.000 emplois en 2020.

Le Fonds monétaire international (FMI) estime, à ce propos, le taux de chômage en Algérie à près de 15%, alors que le pays jouit d'atouts naturels inestimables dans l'agriculture ou le tourisme et humains avec une large classe de jeunes entrepreneurs

désabusés devant les insolubles obstacles posés par la bureaucratie et la corruption.

Par ailleurs, la chute des prix des hydrocarbures depuis le pic de 2014 a eu un impact désastreux sur les revenus de l'Algérie les amputant, en sept ans, d'un tiers. L'activité économique s'est contractée de 6% en 2020 et le taux de croissance sera de 2,9% cette année et de 2,7% l'an prochain, selon les estimations du Fonds monétaire international.

D'autre part, compte tenu des besoins croissants en produits importés pour ce pays, particulièrement alimentaires et de la modicité des investissements étrangers, réticents car découragés par la corruption et le népotisme, le déficit de la balance de paiements reste très élevé ayant dépassé 10% du PIB en 2020 et pouvant frôler 8% cette année.

Ainsi, devant ces indicateurs alarmants et des difficultés budgétaires ne cessant de s'aggraver depuis 2018, le pouvoir algérien, au lieu de chercher les bonnes solutions, désarçonné et perdu dans ses conjectures extranationales, n'a pas trouvé mieux à faire que mettre fin à la politique des subventions généralisées via le vote des députés à sa solde, le 17 novembre dernier d'un projet de loi de Finances disposant, entre autres, la suppression de ce système.

Par cette mesure, les produits essentiels vont voir leurs prix s'envoler. Il s'agit, entre autres, de la semoule, de l'huile, du pain, du lait mais également de l'eau, de

l'électricité et du gaz (dans un pays exportateur de gaz !!).

De nombreux experts s'interrogent sur la conduite à tenir du régime algérien qui a longtemps acheté une certaine forme de paix sociale en puisant dans la manne pétrolière et gazière afin d'endiguer l'exaspération du mécontentement des couches populaires vulnérables les plus impactées par les répercussions de la crise.

Le pouvoir propose dans ce contexte particulier le versement des compensations financières directement aux ménages, somme toute, un faux fuyant qui occulte nonchalamment une situation critique et très gênante dans laquelle patage le gouvernement, astreint à se conformer aux directives des institutions financières internationales.

La tâche s'annonce, d'ores et déjà, très difficile car, en tout état de cause, en dépit de ce que lui rapportent le pétrole et le gaz dont elle est étroitement dépendante, mais avec des bases économiques très faiblement diversifiées, avec en plus une prédatation des ressources, une gouvernance apocalyptique et une politique de rente manifeste, l'Algérie ne sait plus à quel saint se vouer. En témoigne un contexte complexe où la monnaie ne cesse de dégringoler, l'approvisionnement en denrées de première nécessité complètement défaillant, un blocage politique de plus en plus lourd et pesant, une économie essoufflée et de grandes tensions sociales.

A cet effet, la scène politique qui reflète l'état d'esprit de la population, en toute logique, n'est pas en reste. Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), l'un des partis les plus influents en Algérie, a qualifié de « simulacre » les élections locales prévues le 27 novembre.

« Le simulacre électoral du 27 novembre, en plus d'être illégal, achève le processus de discrédit entamé en décembre 2019 », a clamé le RCD dans un communiqué qui critique avec virulence « le système politique qui a dilapidé les richesses du pays et appauvri ses potentialités, promet une politique qui vide le pays de sa jeunesse la plus instruite et la plus dynamique, réprime ses citoyens (...) et jette des pans entiers de la population dans la précarité et la misère ».

Et de poursuivre : « Ne pouvant plus acheter la paix sociale comme ce fut le cas dans les conjonctures de rente importantes, le gouvernement programme dans sa loi de Finances 2022 l'amplification de la dépréciation du dinar pour gonfler artificiellement les recettes provenant des hydrocarbures au détriment du pouvoir d'achat ».

Comment s'étonner alors de la quête forcée de l'appareil politico-militaire au gouvernement des affaires de ce malheureux pays d'ennemis extérieurs imaginaires ? Le voisin de l'Ouest, tant jaloux et convoité, n'est-il pas tout indiqué ?

Rachid Meftah

Rapport de la HACA sur la couverture médiatique du scrutin du 8 septembre 2021

Constats et principaux résultats

La HACA vient de publier un rapport à l'issue de la compilation et synthèse de toutes les données chiffrées relatives à la couverture des élections législatives, régionales et communales générales du 8 septembre 2021 par les services radiophoniques et télévisuels.

Il présente les principaux résultats et constats du rapport final de suivi, par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, de cette couverture, effectué sur la base des règles et normes de la décision du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle relative à la garantie du pluralisme de l'expression politique dans les radios et télévisions lors des élections du 8 septembre 2021. Ce rapport, disponible sur le site internet de la HACA à compter d'aujourd'hui, présente les données concernant la couverture médiatique des élections sur une période de 38 jours, englobant la période de la précampagne électorale (du 1er août au 25 août 2021), la période de la campagne officielle (du 26 août au 7 septembre 2021) et le jour du scrutin (le 8 septembre 2021).

Le suivi exhaustif de cette couverture médiatique a permis de faire ressortir les principaux constats suivants :

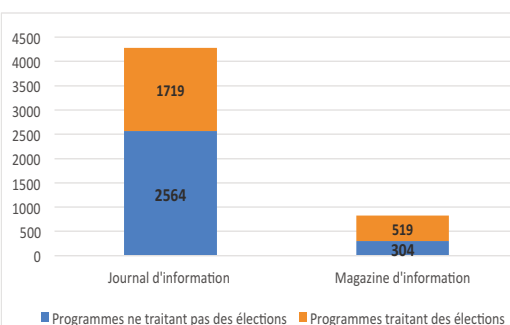
Adaptation des grilles de programme

80% des services radiopho-

niques et télévisuels, publics et privés, composant le paysage audiovisuel national, dont 5 télévisions et 15 radios publiques ainsi qu'une télévision et 12 radios privées, ont participé à la couverture des élections législatives générales, régionales et communales de 2021, contribuant à la promotion de la participation et de la mobilisation citoyenne lors de ce processus électoral.

Parallèlement à l'aménagement de leurs grilles de programmes habituelles, les radios et télévisions ont programmé de nouvelles émissions dédiées aux élections, en vue d'ajuster leur offre d'information aux besoins et impératifs propres au contexte électoral. Ainsi, en dehors des spots de sensibilisation à l'importance de la participation citoyenne et des capsules d'explication relatives au déroulement du scrutin, 2.238 programmes- 458 heures de temps d'antenne au total-en lien avec les différents aspects et thématiques du processus électoral ont été recensés, dont 519 éditions de magazines d'information et de débat ainsi que 1.719 journaux et bulletins d'information. Le temps d'antenne quotidien moyen occupé par les interventions audiovisuelles des personnalités partisanes s'est élevé à cinq heures, contre environ une heure en période normale (hors élections).

Répartition du nombre de programmes d'information diffusés pendant la période électorale, selon qu'ils aient ou non traité des élections



Evolution des temps d'antenne alloués aux partis politiques pendant la période électorale dans les services audiovisuels publics et privés



Au niveau de la complémentarité entre médias audiovisuels publics et privés

Les chaînes publiques de radio et de télévision ont, dès le début de la période électorale le 1er août 2021, adopté une programmation spécifique comportant plusieurs programmes dédiés aux élections. Au total, 296 heures de temps d'antenne ont été consacrées à ces programmes ayant traité des élections en tout ou en partie.

En revanche, la majorité des services privés de radio et de télévision n'ont entamé leur programmation électorale qu'après le début de la campagne officielle. Cet apport en programmes d'information et de débat, à un moment où les radios et télévisions publiques ont été plus mobilisées par la diffusion des programmes électoraux prévus par le décret n° 2.11.610 du 04 novembre 2011 encadrant la période de la campagne officielle (capsules d'expression directe, invités des journaux parlés et télévisés et couvertures des meetings électoraux) a permis de réaliser une certaine complémentarité entre l'offre d'information du pôle public et celle des opérateurs privés. Le volume horaire global consacré aux élections par les services de radio et de télé-

d'antenne alloué à chacune des trois catégories, en parts égales entre les partis politiques appartenant à une même catégorie.

Ainsi, la première catégorie de partis, constituée des six formations disposant d'un groupe au sein de l'une des deux Chambres du Parlement, a bénéficié de 47% du temps d'antenne global alloué aux partis politiques participant au scrutin. Les neuf partis représentés au Parlement mais n'ayant pas de groupe propre, dans la deuxième catégorie, ont bénéficié ensemble de 29% du temps d'antenne global. Ce constat montre que les temps d'antenne effectivement utilisés par les partis de ces deux catégories sont très proches des quotas prévus par la décision du Conseil supérieur fixés respectivement à 50 % et 30 %.

La troisième catégorie, formée des 17 partis politiques non représentés au Parlement, a quant à elle obtenu 24% du volume global du temps d'antenne, une part qui dépasse le quota de 20% prévu par la décision du Conseil supérieur en faveur de cette catégorie. Ce supplément de temps d'intervention a été le fait de radios privées qui ont beaucoup sollicité des représentants de ces partis non représentés au Parlement.

Concernant la répartition égale des temps d'antenne des partis appartenant à la même catégorie, et bien que tous les partis participant aux élections aient bénéficié d'un accès aux programmes audiovisuels de la période électorale, certaines disparités ont été constatées au niveau des temps d'antenne effectivement utilisés par les partis politiques. Questionnés à ce propos par le Comité veille et vigilance ad hoc de la HACA, les opérateurs audiovisuels ont donné plusieurs explications dont notamment : des difficultés de communication avec certaines formations politiques (un parti politique, par exemple, est resté

sion privés s'est élevé à 162 heures, soit 4 heures 15 minutes en moyenne quotidienne. Ces services audiovisuels privés ont, par ailleurs, diffusé 45% des 190 heures allouées aux meetings et activités des partis politiques participant aux élections (hors rediffusions).

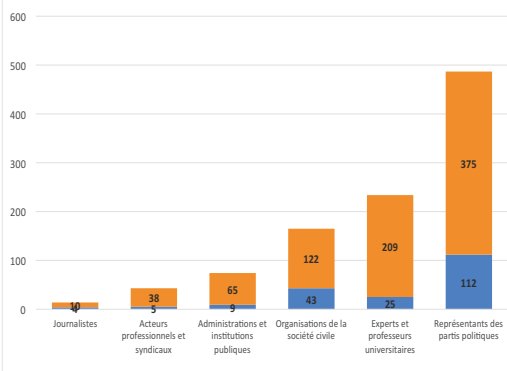
Au niveau de l'accès équitable des partis politiques aux médias

A l'exclusion des programmes de la campagne électorale officielle, qui sont réglementés par le décret n° 2.11.610 du 04 novembre 2011 (interventions directes à la radio et la télévision, couverture des rassemblements électoraux et interventions des représentants des partis aux journaux télévisés), c'est la décision du Conseil Supérieur de la communication audiovisuelle qui fixe les normes de l'accès équitable aux médias audiovisuels par les partis politiques participant aux élections et ce, en prenant en considération deux éléments :

- La répartition des partis politiques, sur la base de leur représentativité parlementaire, en trois catégories, chacune devant bénéficier respectivement de 50%, 30% et 20% du temps d'antenne des programmes de la période électorale ;

- La répartition du temps

Répartition par genre des personnalités ayant participé aux programmes traitant des élections



injoignable pendant toute la campagne), des désistements tardifs de représentants de partis politiques à des invitations des radios et télévisions, ou encore l'incapacité de certaines formations à désigner des représentants amazighophones pour intervenir dans les médias.

Au niveau de la représentation médiatique des femmes

Les femmes ont représenté 19% du total des 1012 personnalités publiques (politiques, universitaires, professionnels et société civile) qui ont pris la parole dans les émissions de radio et de télévision liées aux élections. Cet effectif se compose de 112 personnalités féminines membres de partis politiques et de 86 intervenantes sans lien avec les partis, dont la moitié se sont exprimées au nom de la société civile.

Le temps d'antenne des interventions de femmes affiliées aux partis politiques a représenté 19% de la durée totale du temps des personnalités intervenues au nom des formations politiques. 22% du temps de ces interventions féminines a été relevé dans les programmes des services audiovisuels publics, contre 16% dans ceux des radios et télévisions privées.

De même, la personnalité partisane masculine qui est la plus intervenue pendant la période électorale dans les médias audiovisuels a utilisé un temps d'antenne dépassant le double du temps d'antenne dont a bénéficié la personnalité partisane féminine la plus présente dans les ra-

dios et les télévisions au cours de la même période.

La présence des femmes dans les programmes de la campagne électorale officielle, a représenté 32% de l'ensemble des participants à ces programmes.

Il est apparu, à la suite des recoupements effectués par la HACA, que le faible niveau de représentation des femmes dans les programmes audiovisuels de la période électorale n'est pas forcément imputable aux choix éditoriaux des radios et télévisions. La place réelle qu'occupent les femmes au sein des hiérarchies et organes dirigeants des partis politiques et les possibilités qui leur sont permises d'accéder au porte-parolat de leurs formations sont des facteurs qui expliquent également cette sous-représentation.

Autre constat : L'expression des citoyens était aussi majoritairement masculine, les femmes ne représentant que 22% du total des interventions des 2.172 citoyens qui ont eu l'occasion d'exprimer leurs positions, attentes et aspirations lors de la campagne relative aux élections du 8 septembre.

Au niveau de la participation des jeunes

Le rapport de la HACA a recensé 369 contenus radiophoniques et télévisuels ayant donné la parole à des jeunes à propos de questions relatives aux différentes étapes, opérations et thématiques du processus électoral, soit 20% du volume total des programmes où des intervenants ont pris la parole.

Comme recommandé par le

Conseil supérieur de la communication audiovisuelle, les interventions médiatiques des jeunes n'ont pas été circonscrites aux seules questions intéressant la jeunesse. Les différentes prises de parole ont permis à de jeunes acteurs politiques, experts ou à des membres de la société civile d'exposer leurs opinions et leurs analyses à propos d'enjeux publics, sociaux, culturels et sportifs.

Fait notable : environ la moitié des programmes de la campagne officielle (capsules d'expression partisane directe, invités aux journaux parlés et télévisés et couverture des meetings)

Conseil supérieur de la communication audiovisuelle, les interventions médiatiques des jeunes n'ont pas été circonscrites aux seules questions intéressant la jeunesse. Les différentes prises de parole ont permis à de jeunes acteurs politiques, experts ou à des membres de la société civile d'exposer leurs opinions et leurs analyses à propos d'enjeux publics, sociaux, culturels et sportifs.

La langue des signes a été intégrée dans 174 contenus liés au processus électoral, dont notamment les journaux d'information de la chaîne Al Oula. D'autre part, il a été relevé que seul un parti politique a utilisé la langue des signes dans les interventions télévisées qui lui ont été allouées, dans le cadre des programmes de la campagne électorale officielle.

Par ailleurs, les questions traitant de la problématique du han-

Au niveau de la promotion de la diversité linguistique et géographique

92% des programmes de la période électorale ont été diffusés dans les deux langues officielles, l'arabe et l'amazigh. L'arabe a représenté les trois quarts de ce volume horaire, sachant que 30 services sur 33 l'ont employé dans l'animation de la période électorale, alors que la langue amazighe a été utilisée par 10 services, dont deux radios privées à vocation régionale et locale.

Il est apparu, à la suite des recoupements effectués par la HACA, que le faible niveau de représentation des femmes dans les programmes audiovisuels de la période électorale n'est pas forcément imputable aux choix éditoriaux des radios et télévisions. La place réelle qu'occupent les femmes au sein des hiérarchies et organes dirigeants des partis politiques et les possibilités qui leur sont permises d'accéder au porte-parolat de leurs formations sont des facteurs qui expliquent également cette sous-représentation.

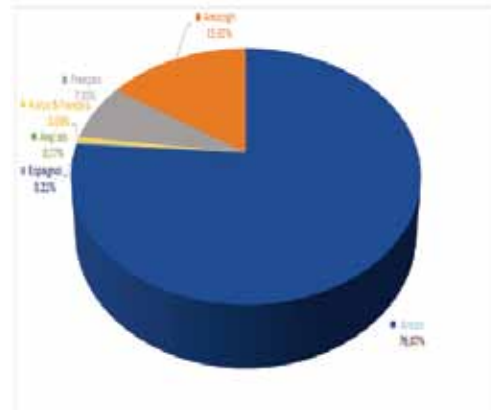
Autre constat : L'expression des citoyens était aussi majoritairement masculine, les femmes ne représentant que 22% du total des interventions des 2.172 citoyens qui ont eu l'occasion d'exprimer leurs positions, attentes et aspirations lors de la campagne relative aux élections du 8 septembre.

Au niveau de la participation des jeunes

Le rapport de la HACA a recensé 369 contenus radiophoniques et télévisuels ayant donné la parole à des jeunes à propos de questions relatives aux différentes étapes, opérations et thématiques du processus électoral, soit 20% du volume total des programmes où des intervenants ont pris la parole.

Comme recommandé par le Conseil supérieur de la communication audiovisuelle, les interventions médiatiques des jeunes n'ont pas été circonscrites aux seules questions intéressant la jeunesse. Les différentes prises de parole ont permis à de jeunes acteurs politiques, experts ou à des membres de la société civile d'exposer leurs opinions et leurs

Langues utilisées dans les programmes de la période électorale



ont représenté de jeunes membres de partis politiques.

La couverture audiovisuelle de l'actualité électorale de la journée du scrutin a été également marquée par la diffusion de plusieurs reportages et comptes-rendus mettant l'accent sur la participation au vote de jeunes entre 18 et 25 ans. Beaucoup ont été sollicités par les radios et télévisions à la sortie des bureaux de vote, pour apporter leur témoignage et exprimer leur ressenti à propos de leur première participation, « à l'accomplissement de leur devoir de citoyen et à l'usage de leur droit constitutionnel au vote ».

Au niveau de l'intégration de la langue des signes dans les programmes audiovisuels et de la prise en compte des questions liées aux personnes en situation de handicap

La HACA a pris acte des efforts particuliers déployés par les services de l'audiovisuel public, en particulier la chaîne de télé-

dicap n'ont été abordées que dans 3,25 % des contenus, dont plus de la moitié a été diffusée par les services audiovisuels publics. Les personnes en situation de handicap sont intervenues dans 1% du total des contenus audiovisuels électoraux comptabilisés par la HACA. A ce niveau, il a aussi été constaté que 7 partis politiques ont permis à des personnes en situation de handicap d'intervenir dans 17 programmes de la campagne électorale officielle.

Ces chiffres demeurent en deçà de l'engagement recommandé par le Conseil supérieur de la communication audiovisuelle, en période électorale comme en période normale, pour promouvoir la contribution des radios et télévisions, publiques et privées, à travers une plus grande visibilité des personnes en situation de handicap, au renforcement de l'inclusion sociale et de la représentation de la diversité.



La couverture des élections générales, législatives, régionales et communales du 08 septembre 2021 par les médias audiovisuels en chiffres

La durée de la période électorale objet du suivi par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle	38 jours (du 1 ^{er} août au 07 septembre 2021 + le jour du scrutin 08 septembre 2021)
Le nombre de radios et de télévisions ayant traité la question des élections dans leurs programmes	33 radios et chaînes de télévision réparties comme suit : - 15 radios publiques - 12 radios privées - 5 télévisions publiques - 1 chaîne de télévision privée
Le nombre de programmes ayant traité de questions liées aux élections (*)	2238 programmes
	répartis comme suit : - 1719 journaux d'information - 519 éditions de magazines d'information et de débat
Le temps d'antenne consacré par les radios et les télévisions aux questions liées aux élections (*)	458 heures réparties comme suit : - 296 heures par les radios et les chaînes de télévision publiques - 162 heures par les radios et les chaînes de télévision privées
La moyenne quotidienne du temps de parole consacré aux interventions audiovisuelles des représentants des partis politiques (*)	5 heures
Le pourcentage du temps d'antenne consacré aux partis politiques (*): - Catégorie 1 : les partis politiques ayant leur propre groupe parlementaire dans l'une des deux Chambres du Parlement : - Catégorie 2 : Les partis politiques représentés au Parlement qui n'ont pas un groupe parlementaire dans l'une des deux Chambres - Catégorie 3 : Les partis politiques non représentés au Parlement	47% du temps d'antenne global consacré aux partis participants aux élections, contre 50% fixés par la décision du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle. 29% du temps d'antenne global consacré aux partis participants aux élections, contre 30% fixés par la décision du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle. 24% du temps d'antenne global consacré aux partis participants aux élections, contre 20% fixés par la décision du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle.
Nombre et pourcentage des personnalités publiques féminines ayant pris la parole dans les émissions radiophoniques et télévisuelles liées aux élections (*)	198 femmes sur 1012 personnalités publiques, soit 19% .
Le temps de parole des personnalités féminines partisanes intervenues dans les programmes audiovisuels par rapport à la durée totale des	19% : - 22% dans les radios et chaînes télévisuelles publiques - 16% dans les radios et chaînes

analyses à propos d'enjeux publics divers : politiques, économiques, sociaux, culturels et sportifs.

Fait notable : environ la moitié des programmes de la campagne officielle (capsules d'expression partisane directe, invités aux journaux parlés et télévisés et couverture des meetings) ont représenté de jeunes membres de partis politiques.

La couverture audiovisuelle de l'actualité électorale de la journée du scrutin a été également marquée par la diffusion de plusieurs reportages et comptes-rendus mettant l'accent sur la participation au vote de jeunes entre 18 et 25 ans. Beaucoup ont été sollicités par les radios et télévisions à la sortie des bureaux de vote, pour apporter leur témoignage et exprimer leur ressenti à propos de leur première participation, « à l'accomplissement de leur devoir de citoyen et à l'usage de leur droit constitutionnel au vote ».

Au niveau de l'intégration de la langue des signes dans les programmes audiovisuels et de la prise en compte des questions liées aux personnes en situation de handicap

La HACA a pris acte des efforts particuliers déployés par les services de l'audiovisuel public, en particulier la chaîne de télévision Al Aoula, pour assurer un usage de la langue des signes permettant aux personnes sourdes et malentendantes de jouir de leur droit citoyen d'accès à l'information électorale.

La langue des signes a été intégrée dans 174 contenus liés au processus électoral, dont notamment les journaux d'information de la chaîne Al Aoula. D'autre part, il a été relevé que seul un parti politique a

utilisé la langue des signes dans les interventions télévisées qui lui ont été allouées, dans le cadre des programmes de la campagne électorale officielle.

Par ailleurs, les questions traitant de la problématique du handicap n'ont été abordées que dans 3,25 % des contenus, dont plus de la moitié a été diffusée par les services audiovisuels publics. Les personnes en situation de handicap sont intervenues dans 1% du total des contenus audiovisuels électoraux comptabilisés par la HACA. A ce niveau, il a aussi été constaté que 7 partis politiques ont permis à des personnes en situation de handicap d'intervenir dans 17 programmes de la campagne électorale officielle.

Ces chiffres demeurent en deçà de l'engagement recommandé par le Conseil supérieur de la communication audiovisuelle, en période électorale comme en période normale, pour promouvoir la contribution des radios et télévisions, publiques et privées, à travers une plus grande visibilité des personnes en situation de handicap, au renforcement de l'inclusion sociale et de la représentation de la diversité.

Au niveau de la promotion de la diversité linguistique et géographique

92% des programmes de la période électorale ont été diffusés dans les deux langues officielles, l'arabe et l'amazigh. L'arabe a représenté les trois quarts de ce volume horaire, sachant que 30 services sur 33 l'ont employé dans l'animation de la période électorale, alors que la langue amazighe a été utilisée par 10 services, dont deux radios privées à vocation régionale et locale.

interventions des représentants des partis (*)	télévisuelles privées
Nombre et pourcentage des citoyennes qui se sont exprimées dans les médias audiovisuels à l'occasion des élections du 08 septembre (*)	498 femmes sur un total de 2172 citoyens, soit 22% .
Le pourcentage des jeunes ayant participé aux programmes de la période électorale par rapport au nombre total des intervenants (*)	20%
Le nombre de contenus télévisuels liés aux élections ayant utilisé la langue des signes (*)	174
Le pourcentage des contenus audiovisuels ayant traité des questions concernant les personnes en situation de handicap par rapport à l'ensemble des contenus radiophoniques et télévisuels liés aux élections (*)	3.25%
Le nombre des plaintes reçues par la HACA pendant la période électorale	Une seule plainte, déposée le jour du scrutin

(*) Sans compter les programmes de la campagne électorale officielle encadrés par le décret n° 2.11.610 du 04 novembre 2011.



Le Covid-19 reprend du poil de la bête

L'Allemagne s'inquiète Les Etats-Unis mettent en garde leurs citoyens



"Vacciné, guéri ou mort" à la fin de l'hiver : l'Allemagne s'est vivement inquiétée lundi de l'essor des contaminations au Covid-19, qui a conduit Washington à déconseiller aux Américains de s'y rendre.

Le département d'Etat américain a publié deux bulletins relevant au niveau 4, le plus haut degré de mise en garde, son niveau d'alerte concernant l'Allemagne et le Danemark, indiquant "un très haut niveau de Covid-19", alors que l'Europe est redevenue épicentre de la pandémie.

Dans une formule choc, le ministre allemand de la Santé Jens Spahn a prévenu que "chacun ou presque sera vacciné, guéri ou mort" d'ici "vraisemblablement la fin de l'hiver" en raison de la propagation du variant Delta "très, très contagieux", qui fait des ravages depuis plusieurs semaines.

Le nombre de nouvelles contaminations quotidiennes a franchi un record de plus de 65.000 la semaine dernière.

La chancelière Angela Merkel a, elle aussi, lancé une mise en garde face à une "situation hautement dramatique". Les restrictions actuelles ne sont "plus suffisantes", a-t-elle averti, quatre jours seulement après avoir décidé avec son probable successeur Olaf Scholz de sévères mesures coercitives à l'endroit des non-vaccinés.

En Allemagne comme en Autriche voisine, le taux de vaccination est inférieur à 70%, soit un niveau

inférieur à d'autres pays européens comme la France où il atteint 75%. Les Autrichiens, malgré une vive grogne exprimée dans les rues ce week-end, sont à nouveau confinés jusqu'au 13 décembre.

Commerces, restaurants, marchés de Noël, concerts ou coiffeurs ont baissé le rideau lundi. Mais les écoles restent ouvertes. Le retour des restrictions a provoqué des violences durant le week-end dans plusieurs pays d'Europe, redevenue épicentre de la pandémie, notamment aux Pays-Bas où le Premier ministre a dénoncé des actes de "violence pure" de la part d'"idiots". Depuis la mise à disposition des vaccins au plus grand nombre, aucun pays de l'Union européenne n'avait osé franchir le pas.

L'ex-chancelier autrichien Sebastian Kurz avait décrété la pandémie "finie", du moins pour les vaccinés. Arrivé en octobre, son successeur Alexander Schallenberg "a trop longtemps entretenu la fiction" que tout allait bien, commente le politologue Thomas Hofer, interrogé par l'AFP. Face à l'envolée des cas qui ont atteint des niveaux inédits depuis le début de la pandémie, il a dû se résoudre à des mesures "radicales" qu'il avait pourtant initialement exclues.

Outre le confinement, la vaccination des adultes va ainsi devenir obligatoire au 1er février 2022, ce que très peu de pays ont instauré jusqu'à présent. "J'espérerais qu'on n'en arriverait pas là, surtout maintenant que nous avons le vaccin.

C'est dramatique", confie Andreas Schneider, un économiste de 31 ans rencontré par l'AFP dans une rue commerçante de Vienne.

En Slovaquie, où les taux d'incidence sont élevés, des restrictions pour les personnes non vaccinées ont été introduites lundi. "Nous avons opté pour un confinement rigoureux des personnes non vaccinées car nous devons les protéger", a déclaré le Premier ministre Eduard Heger.

Pendant ce temps, Israël a entamé lundi soir sa campagne de vaccination des enfants de cinq à onze ans, devenant ainsi l'un des premiers pays, après les Etats-Unis, à baisser l'âge d'accès au vaccin pour juguler la pandémie.

L'Etat hébreu avait été l'un des premiers pays à lancer, en décembre 2020, une vaste campagne de vaccination lui ayant permis d'accéder rapidement à des millions de doses. Plus de 5,7 millions des quelque neuf millions d'Israéliens, soit plus de 80% des adultes, ont été immunisés.

En France, le Premier ministre Jean Castex a été lundi testé positif. Cela a entraîné en Belgique la mise en quarantaine du Premier ministre Alexander De Croo, qui l'avait reçu plus tôt dans la journée.

Quatre autres membres du gouvernement belge, qui ont aussi participé à une réunion franco-belge lundi matin sur la sécurité, "passeront également un test PCR et resteront en quarantaine jusqu'à ce que le résultat du test soit négatif", a indiqué le gouvernement belge.

Dans plusieurs pays d'Europe, les manifestations contre le durcissement des mesures anti-Covid se sont poursuivies ce week-end. Elles n'ont cependant pas été marquées par des violences comme à Rotterdam vendredi et à La Haye samedi.

A Bruxelles, des heurts ont émaillé dimanche le rassemblement de quelque 35.000 manifestants, selon la police.

Et dans le département français de la Guadeloupe, dans les Caraïbes, la contestation de l'obligation vaccinale pour les soignants a dégénéré en crise sociale d'ampleur.

Troisième soirée de troubles aux Pays-Bas. Des troubles ont éclaté aux Pays-Bas dimanche soir pour la troisième soirée consécutive, le nombre d'arrestations sur les trois jours de manifestations contre les mesures anti-Covid montant à 130, ont indiqué la police et les médias locaux.

Les manifestants ont tiré des feux d'artifice et causé de nombreux dégâts dans les villes d'Enschede (est, près de la frontière de l'Allemagne), Groningue, Leeuwarden au nord et Tilburg au sud.

Ces dernières manifestations ont néanmoins été moins intenses que les violences qui ont éclaté dans la ville portuaire de Rotterdam vendredi et à La Haye (sud-ouest) samedi.

Plusieurs petits groupes de personnes ont saccagé un abris-bus ainsi qu'une vitrine à Groningue, a confirmé la police. Cinq personnes ont été arrêtées à Enschede.

Les Pays-Bas ont réintroduit la

semaine dernière un confinement partiel pour faire face à une flambée de cas de Covid-19, avec une série de restrictions sanitaires touchant notamment le secteur de la restauration, qui doit fermer à 20H00. Un match de football dans la ville de Leeuwarden a, en outre, été brièvement interrompu après que des supporters, interdits de stade en raison des restrictions anti-Covid, ont lancé des feux d'artifice vers le sol, ont rapporté les médias néerlandais.

La police de Rotterdam a également arrêté 26 personnes dimanche après que des fans aient lancé des feux d'artifice, des poubelles et une glissière de sécurité sur la police pendant la mi-temps d'un match de l'après-midi entre les équipes de Feyenoord et PEC Zwolle, a annoncé la police.

Les troubles ont démarré vendredi aux Pays-Bas, lorsqu'une "orgie de violence" a éclaté à Rotterdam, lors de laquelle quatre manifestants ont été blessés par des tirs de la police selon les dernières estimations.

Quelque 51 personnes ont été arrêtées et sept personnes ont été blessées. Cinq policiers ont été blessés à La Haye samedi soir dans des heurts avec les manifestants, qui ont lancé des pierres, brûlé des vélos et tiré des feux d'artifices. 19 personnes ont été arrêtées.

Des résidents du quartier Schilderswijk, où se sont déroulés ces heurts, ont imputé les violences à la frustration et au manque de perspectives des jeunes de ce quartier populaire, aggravé par les restrictions sanitaires.

A cette frustration s'ajoutent les plans du gouvernement néerlandais d'introduire la mesure appelée "2G" (gevacineerd of genezen), qui interdirait certains lieux aux non-vaccinés, notamment les bars et les restaurants.

"Ils ne savent pas (si la 2G sera introduite) et donc ils ne savent pas quoi faire... Ils pensent que c'est le moyen de se faire entendre", a déclaré à l'AFP Mustafa Toprak, 31 ans, qui souligne que nombre d'entre eux ne sont pas vaccinés. "C'est une mauvaise façon de le faire, mais bon, ce sont les jeunes qui se déchangent", a-t-il ajouté.

Des violences avaient, dans la même soirée, éclaté dans la petite ville de Urk, au centre du pays, et dans plusieurs localités de la province du Limbourg (sud). Dix-neuf personnes ont été arrêtées lors des émeutes à La Haye, 16 à Urk, et treize dans le sud de la province du Limbourg, après que des feux d'artifice aient été lancés sur des policiers, selon la police.

Une nouvelle stratégie de financement s'impose pour le Trésor

La directrice du Trésor et des finances extérieures, Faouzia Zaaboul, a appelé, samedi à Rabat, à la définition d'une nouvelle stratégie de financement qui serait à même d'impacter la croissance potentielle.

S'exprimant lors d'une table ronde sur les politiques financières publiques stratégiques, tenue dans le cadre de la 14^{ème} édition du Colloque international sur les finances publiques (CIFP), Mme Zaaboul a précisé que le financement par la dette ne devrait concerner que les projets qui ont "un impact direct sur le niveau de la croissance potentielle".

"Bien que notre dette reste soutenable, la vigilance doit rester de mise, car nous avons dépassé le seuil de référence du ratio dette/PIB des pays émergents, fixé à 70%", a-t-elle relevé.

La responsable a, préconisé, également la pleine mobilisation du potentiel fiscal national, à travers la rationalisation de la fiscalité dérogatoire, l'élargissement de l'assiette fiscale et la recherche des financements à fort effet de levier, impliquant l'ensemble du secteur privé, rapporte la MAP.

La soutenabilité de la dette est tributaire, en outre, de l'amélioration du multiplicateur budgétaire à travers la maîtrise et le renforcement de l'efficacité et l'efficacité des dépenses budgétaires, en vue de financer des politiques publiques à incidence directe sur le niveau de la croissance potentielle, a-t-elle fait valoir. Dans la même lignée, Mme Zaaboul a appelé à la poursuite des efforts en matière de réduction du coût de la dette, portant, notamment, sur la mobilisation d'une épargne à long terme qui permettra de contribuer au financement des secteurs stratégiques de l'économie et au renforcement de la stabilité macroéconomique.

Elle a également mis l'accent sur la nécessité de poursuivre la réforme de l'épargne institutionnelle, particulièrement, la réforme des régimes de retraite qui devrait permettre d'augmenter les versements de l'épargne, mettant en relief l'importance du renforcement de la coordination entre les politiques monétaires et celles budgétaires en vue de maximiser leur rendement sur la stabilité macroéconomique.

Par ailleurs, la responsable a estimé que l'assainissement progressif des finances publiques et la poursuite des réformes structurelles devraient permettre au ratio dette/PIB de revenir sur une trajectoire descendante à moyen terme.

Ce colloque a été tenu à l'initiative du ministère de l'Économie et des Finances (Trésorerie Générale du Royaume -TGR), en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FON-DAFIP).

Rétablissement progressif de l'activité économique



L'activité économique nationale se rétablit progressivement et de manière significative, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) relevant du ministère de l'Économie et des Finances.

Le reprise de l'activité économique se consolide « à la faveur des avancées enregistrées en matière de vaccination, des mesures de relance engagées et des résultats très positifs de la campagne agricole », a indiqué la DEPF dans sa note de conjoncture du mois de novembre (N°297).

Il faut dire que des signes de reprise ont été observés dans plusieurs branches d'activité non agricoles, à forte contribution dans la valeur ajoutée nationale courant 2021, comme l'ont relevé les économistes de la DEPF.

Des améliorations ont été, en effet observées au niveau notamment des industries extractives et manufacturières, de l'énergie électrique, du BTP et des télécommunications.

Dans sa dernière note de conjoncture, la DEPF a, en effet, noté une croissance de l'activité du secteur extractif au troisième trimestre 2021. Lequel a retrouvé son dynamisme après un léger recul au

deuxième trimestre 2021.

Une dynamique « en ligne avec le raffermissement de la production de phosphate roche, principale composante du secteur, de 5,7%, après +5% un an auparavant, portant sa croissance à +3,3% à fin septembre 2021, après +2% au terme du premier semestre 2021 et +4,8% l'année précédente », a expliqué la DEPF.

La même source fait également état d'une hausse de 22,8% de la valeur ajoutée du secteur manufacturier au deuxième trimestre 2021, après une baisse de 20,8% l'année précédente, sous l'effet des restrictions imposées à l'activité économique lors du confinement général.

En tenant compte de la hausse de 1,6% enregistrée au premier trimestre 2021, la DEPF estime que « la valeur ajoutée du secteur s'est améliorée en moyenne de 12,2% par rapport à fin juin 2020 et de 0,2% par rapport à son niveau pré-crise (fin juin 2019) ».

Pour le troisième trimestre 2021, la DEPF se réfère aux derniers résultats de l'enquête de conjoncture de Bank Al-Maghrib auprès du secteur manufacturier. Ces résultats montrent une amélioration de la production et des ventes, entre les mois d'août et septembre 2021, dans l'ensemble des branches d'activités, excepté pour la « mécanique et métallurgie ».

S'agissant du secteur de l'énergie électrique, les données recueillies montrent que ses indicateurs ont poursuivi leur évolution favorable à fin septembre 2021 avec un accroissement notable par rapport à leur niveau pré-crise au titre du troisième trimestre.

Il est à souligner qu'« au terme des neuf premiers mois de 2021, la production de l'énergie électrique s'est renforcée de 6,2%, après une

baisse de 4,6% un an auparavant, portée par la hausse de la production privée de 5,8%, de celle de l'ONEE de 9,5% et de celle des énergies renouvelables on vertu de la loi 13-09 de 2,8% », a relevé la DEPF.

Principal baromètre du secteur du BTP, les ventes de ciment ont pour leur part poursuivi leur amélioration au terme des dix premiers mois de l'année. Selon la même source, elles sont ressorties en hausse de 16,1%, après un repli de 13,2% un an auparavant.

Les indicateurs du secteur des télécommunications ne sont pas en reste non plus, puisque le parc global de la téléphonie s'est amélioré de 8,2% à fin juin 2021, après une progression de 1% un an plus tôt, et que celui de l'Internet s'est accru significativement (+ 15,1% à 31,3 millions d'abonnés après +15,4% un an auparavant).

Mieux, si l'on en croit la DEPF, ces résultats positifs devraient se poursuivre au terme des neuf premiers mois de l'année 2021.

Si le rétablissement progressif et significatif de l'activité économique ne fait aucun doute, la DEPF annonce cependant qu'« une persistance des tensions récessives a été observée dans certains secteurs, particulièrement le tourisme ».

En effet, malgré le redressement progressif entamé en juin, la hausse des recettes touristiques de 202% au titre du troisième trimestre 2021, atteignant 15,9 milliards de dirhams, demeure en baisse de 40,2% par rapport à la même période de l'année 2019.

« Sur le plan de la demande intérieure, la consommation des ménages poursuit sa progression, soutenue par l'amélioration des revenus générés par l'excellente campagne agricole, la

bonne tenue des transferts des MRE, la consolidation de la reprise des créations d'emplois (+572.000 emplois rémunérés au T3-2021) et le raffermissement des crédits accordés aux ménages et ce, dans un contexte d'inflation modérée », a noté la DEPF.

Stimulé par la progression des importations des biens d'équipement, la hausse des recettes des IDE et la croissance de l'investissement public, « l'investissement continue de s'accroître », a fait savoir la même source estimant que cette dynamique se confirme par la croissance significative des créations d'entreprises (+53% en glissement annuel à fin août 2021).

Si les exportations ont maintenu leur dynamique au point de dépasser leur niveau d'avant crise (+8,7% par rapport à fin septembre 2019), les chiffres montrent que le rythme de progression des importations a dépassé celui des exportations, a relevé la DEPF notant que les AOR (Avoirs officiels de réserve) permettent de couvrir 7 mois et un jour d'importations de biens et services.

Dans son analyse, il ressort, par ailleurs, que le déficit budgétaire a quasiment stagné, suite notamment à l'accroissement des recettes ordinaires, plus important que celui des dépenses ordinaires et à la baisse significative de l'excédent des comptes spéciaux du Trésor.

Notons enfin que le financement de l'économie est « marqué par un ralentissement de la croissance des crédits bancaires, dû notamment au ralentissement de la croissance des crédits au secteur non financier, en dépit de l'accélération des crédits accordés aux ménages », a conclu la DEPF.

Alain Bouithy

“
La DEPF annonce toutefois une persistance des tensions récessives

Bank Of Africa améliore son RNPG de 35% à fin septembre

Le résultat net part du Groupe (RNPG) Bank Of Africa (BOA) s'est élevé à 1,7 milliard de dirhams (MMDH) à fin septembre dernier, en hausse de 35% par rapport à la même période de 2020, hors contribution exceptionnelle au Don Covid-19.

Le résultat net social au titre de la même période s'est chiffré, quant à lui, à 1,4 MMDH, en amélioration de 40% (hors don Covid-19), indique le Groupe bancaire dans un communiqué sur ses indicateurs tri-

mestriels.

Au titre du 3ème trimestre, le produit net bancaire (PNB) consolidé s'est établi à 10,8 MMDH, tiré par une bonne tenue du "Core Business" avec une croissance de la marge sur commissions de 7% et de la marge d'intérêts de 4%.

En social, le PNB de la Banque SA a progressé de 9% à 5,4 MMDH, tiré par une croissance positive des revenus de l'ensemble des lignes métiers (+8% pour

la marge sur commissions, +4% pour la marge d'intérêts, et +6% pour le résultat des opérations de marché).

A fin septembre 2021, la dynamique commerciale se poursuit avec une bonne performance des dépôts de la clientèle consolidés de 3% et de +5% en social, et un renforcement du portefeuille crédits évoluant de +3% et de +5% pour les crédits à la clientèle (Hors Resales) en consolidé et en social, respectivement.

Hassan Boubrik plaide pour une réforme "paramétrique" du régime CNSS

Le directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), Hassan Boubrik, a souligné, samedi à Rabat, la nécessité de mettre en œuvre une réforme "paramétrique" du régime de la CNSS des salariés du secteur privé, et ce pour un meilleur équilibre technique.

"Il s'agit de repousser l'âge de la retraite, augmenter la cotisation et revoir les règles de calcul des annuités", a précisé M. Boubrik qui s'exprimait lors d'une table ronde organisée sous la thématique: "faire face à la fragilité

sociale", dans le cadre de la 14ème édition du Colloque international sur les finances publiques (CIFP).

S'attardant sur les différentes situations des régimes de la Caisse, M. Boubrik a fait savoir que le régime des pensions civiles ne produit plus de déficit grâce notamment à la réforme paramétrique de 2016 qui a augmenté l'âge de retraite de 60 à 63 ans, baissé le taux d'annuité de 2,5% à 2% et augmenté la cotisation de 20% à 28 %, soit des décisions "lourdes" mais qui ont permis d'"arrêter l'hémorragie", rapporte la MAP. M. Boubrik a, en outre, mis en exergue l'importance de l'équilibre technique "individu à individu" en fonction de calcul des droits et de l'âge de départ à la retraite entre autres, notant dans le même contexte que d'autres sources de financement alternatifs devraient être repensées pour assurer le financement des droits passés.

Le responsable a, par ailleurs, relevé que le vieillissement de la population mondiale est "une réalité" et que l'augmentation de l'espérance de vie notamment au Maroc est "une bonne chose", dans la mesure où elle est essentiellement due, a-t-il dit, à un meilleur accès aux infrastructures de la santé et au développement de la

médecine.

Toutefois, "ce vieillissement de la population a aujourd'hui des conséquences extrêmement fortes et pose des pressions majeures sur les ressources et les dépenses de retraites et de santé", a-t-il souligné, notant que pour ce qui est du financement de la retraite et de la protection sociale, "il n'y a pas d'autre miracle que celui d'allonger la période d'activité forte et retarder l'âge de la retraite".

S'agissant de la projection des cotisations, dépenses et solde technique des régimes de pension 2020-2050, M. Boubrik a fait état d'"une forte fragilité financière du système de retraite national", ainsi qu'une évolution des dépenses de pensions à un rythme plus soutenu que les cotisations, le temps où le solde technique (cotisations - dépenses), a-t-il précisé, est "négatif" et s'aggrave de plus en plus sur la période de projections.

Dans la même veine, Jean François Cope, ancien député, ancien ministre et maire de Meaux, a également souligné l'impératif de repousser l'âge de départ à la retraite, ajoutant néanmoins "qu'en disant cela le problème n'est pas réglé à 100%" dans la mesure où "rien n'est organisé pour l'employabilité des seniors". En effet, selon M. Cope, il est

évidemment capital de mettre l'accent sur la contradiction entre la durée d'espérance de vie qui s'allonge, la durée du temps à la retraite et la durée de cotisation qui est insuffisante par rapport au budget consacré à cela.

"On ne peut prétendre augmenter l'âge de la retraite sans mettre en place une réforme des retraites digne de ce nom, qui commande une réorganisation complète de l'économie, que ce soit dans l'entreprise ou dans l'administration, pour faire en sorte que l'employabilité de ceux qui ont plus de 55 ou 60 ans aujourd'hui soit une priorité absolue", a-t-il soutenu.

De son côté, Jaafar Heikel, épémiologiste et infectiologue a rappelé que le système de santé marocain est divisé en trois grandes catégories à savoir, le secteur public, le secteur privé à but non lucratif et le secteur privé à but lucratif.

M. Heikel, également professeur de management sanitaire et d'économie de la santé, a souligné la nécessité d'opérer "une véritable régionalisation du système de santé", fixer le budget de la santé à 8% minimum du budget de l'État (7% du PIB minimum) avec "réallocation de la majorité des ressources aux régions sanitaires autonomes".

Il est également question, a-t-il ajouté, de revoir notamment les termes des lois en vigueur relatives à la santé: contrats, mobilité et performance des médecins et mettre en place un système d'information sanitaire intégré et global. Au menu de ce colloque tenu à l'initiative du ministère de l'Économie et des Finances (Trésorerie Générale du Royaume - TGR), en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FONDA-FIP) figurent trois panels qui s'articulent autour de plusieurs axes. Le premier axe concerne les stratégies et les modalités de financement des questions se rapportant à la fragilité sociale, notamment la vieillesse, la retraite et les personnes en situation de handicap, alors que le deuxième aborde le rôle des pouvoirs publics face aux défis économiques, aux impératifs de la croissance, à la transition démographique et aux problématiques liées aux inégalités territoriales.

S'agissant du troisième axe, il traite des politiques publiques stratégiques en relation avec la programmation budgétaire, les enjeux de la dette, la transition numérique, ainsi que l'évaluation des politiques publiques.



Repousser l'âge de la retraite, augmenter la cotisation et revoir les règles de calcul des annuités, précise le DG de la Caisse nationale de sécurité sociale

Lancement de l'appel à projets de la 6^{ème} édition du programme Madaëf Eco6 à Fès

Madaëf a annoncé récemment, le lancement de l'appel à projets de la 6ème édition du programme Madaëf Eco6 dédié à Fès. Cette édition est ouverte à tous les porteurs de projets, start-ups, très petites, petites et moyennes entreprises (TPME), artisans, coopératives, souhaitant s'installer durablement dans la destination et contribuer activement au développement de son écosystème touristique, indique un communiqué de Madaëf.

L'appel à projets de cette nouvelle édition se tient du 17 novembre au 30 décembre 2021, précise la même source, notant que les candidatures sont admissibles via la plateforme www.madaef-eco6.ma.

A travers cette 6ème édition, Madaëf entend enrichir l'offre touristique de l'emblématique ville impériale de Fès avec des projets innovants à forte valeur ajoutée, mais également stimuler l'entrepreneuriat local en encourageant les projets issus de la région, rapporte la MAP.

Cette ultime édition, qui met à l'honneur la capitale culturelle et spirituelle du Royaume, vient consolider les efforts d'investissement consentis par Madaëf pour contribuer à l'essor touristique de la destination Fès. Une destination où Madaëf est présente à travers plusieurs unités hôtelières de renom, stations thermales ainsi que deux parcours de golfs. Les projets éligibles à cette

édition doivent s'inscrire dans les 6 univers de la destination Fès, à savoir la valorisation du patrimoine historique, les animations et loisirs, les services aux unités hôtelières et golfs, la valorisation de l'artisanat, du terroir et des arts culinaires, les "events corporate" et de groupe, ainsi que la valorisation de l'arrière-pays. Les candidats sélectionnés bénéficieront des plateformes d'accompagnement de Madaëf Eco6, qui comprennent notamment un accès aux marchés auprès des unités partenaires de l'édition, un accès à des solutions de financements bancaires, ainsi que des avantages exclusifs Eco6.

Pour rappel, Madaëf Eco6 compte déjà

5 éditions à succès à son actif, à savoir, Taghazout Bay, Madaëf Golfs, Saïdia Resorts, Tamuda Bay et Al Hoccoima. Société leader de l'investissement touristique au Maroc, Madaëf met à profit sa connaissance du secteur pour le développement et l'exploitation d'actifs touristiques, contribuant fortement à l'émergence de nouvelles destinations touristiques, au renforcement de la capacité d'accueil et à la montée en gamme de l'offre touristique nationale.

Fortes de ses expertises et celles de ses différentes filiales, Madaëf intervient, dans différentes régions du Royaume, sur toute la chaîne de valeur touristique : aménagement, développement et exploitation d'actifs.

*27^{ème} édition
du Festival
international
d'art vidéo
de Casablanca*

L'intelligence artificielle au service de l'art numérique

Pour beaucoup, le lancement de la 27^{ème} édition du Festival international d'art vidéo de Casablanca (FLAV) a été donné dans la soirée de mardi, au Studio des arts vivants, avec le spectacle chorégraphique québécois, "Ebe". Mais au vrai, loin des cartons d'invitation, et autres strasses et paillettes, le FLAV a pris son envol un peu plus tôt dans la matinée, à l'Ecole des beaux-arts de Casablanca.

James Partaik, artiste et professeur en arts numériques à l'Université du Québec, à Chicoutimi et Blair Taylor, artiste visuel et archiviste qui nous vient tout droit de Victoria, dans la province de la Colombie Britannique, ont animé un workshop consacré à l'imaginaire du data, et notamment à l'intelligence artificielle (AI), au "machine learning" et aux "réseaux neuronaux déstabilisants".

On ne va pas vous raconter d'histoires, en cette matinée pluvieuse, d'une part, il fallait une bonne dose de courage pour braver la météo et se rendre jusqu'à l'Ecole des beaux-arts, comme c'était le cas de quatre étudiantes en licence audiovisuelle à la Faculté des sciences Ben M'Sick, et d'autre part, s'armer de patience. La ponctualité n'étant pas le fort des organisateurs.

Mais en parallèle, on ne peut que saluer le choix de ces derniers d'avoir donné le coup d'envoi du FLAV en impliquant principalement les étudiants. Une manière de ne surtout pas renier les origines et la pierre angulaire du festival, à savoir permettre à

la jeunesse marocaine de se construire une solide culture artistique en se familiarisant avec un univers enchanteur et aux multiples facettes. "Notre objectif est d'initier les étudiants à cette forme d'art assez nouvelle et méconnue", corrobore James Partaik en évoquant l'art numérique et en particulier l'intelligence artificielle au service de l'expression artistique.

Pour lui, il est capital de montrer que cette forme d'art est désormais abordable "dans le sens où l'on a pas besoin d'être informaticien, ni d'avoir des connaissances approfondies en programmation informatique". Safaa Abba ne le contredira sans doute pas. Yeux pétillants et sourire aux lèvres, l'étudiante en deuxième année d'art espace à l'Ecole des beaux-arts, avoue ne pas savoir où elle met les pieds, mais ce n'est pas pour lui déplaire. "Ça va être une nouvelle expérience avec de nouvelles compétences à acquérir et des informations à récolter. J'espère découvrir des choses que j'ignore ou dont j'ai vaguement entendu parler", nous a-t-elle expliqué.

Sa soif de savoir, elle l'a cultivée depuis des années. Certainement depuis le jour où elle a décidé d'embrasser une carrière artistique. Un choix du cœur "car l'art me permet de m'exprimer en toute liberté". Elle n'est en aucun cas la seule. Une dizaine d'étudiants prennent place dans la salle de cours à laquelle James Partaik n'est pas étranger. "C'est ma sixième participation au festival", se remémore-t-il. "J'ai déjà donné un



atelier dans cette même salle de cours lors de l'édition de 2005". Sauf qu'aujourd'hui, il n'est pas seul. A ses côtés, Blair Taylor, qui n'est pas uniquement artiste visuel, mais aussi et surtout archiviste. "Je suis excité et très enthousiaste de participer au FLAV. C'est agréable de visiter la ville, mais avant tout de rencontrer ces jeunes artistes", s'est-il emballé. Et d'ajouter : "C'est également l'occasion de voir beaucoup de travaux passionnants". La présence de Blair Taylor n'est pas fortuite. "Je m'intéresse à l'apprentissage automatique pour analyser les images et en générer de nouvelles", nous a-t-il expliqué. "Et en partant du principe qu'il est archiviste, sa présence est précieuse car dans le cadre de l'imaginaire du data et du I.A Machine Learning, les archives sont une base de données capitale", ajoute James Partaik.

Le programme du workshop est exhaustif. Pendant deux jours, les participants ont été "initiés aux outils qui sont disponibles et à la théorie", souligne James Partaik. "Et si on peut finir avec un essai, peut-être pas forcément une œuvre mais un essai pour avoir une expérience collective de création, ce serait l'idéal". Idéal comme l'évolution du festival. Même si le professeur d'art, dont la première participation au FLAV date de 2003, préfère plutôt mettre en avant "l'ouverture du festival sur d'autres formes de création que la création vidéo. L'imaginaire du Data c'est vraiment la création avec des outils technologiques actuels. C'est ce qui nous laisse

beaucoup de latitude pour présenter des œuvres".

Pendant que la salle ne finissait pas de se remplir d'étudiants venus s'abreuver de savoir, nous en avons profité pour nous éclipser et tomber nez à nez avec une drôle d'œuvre. Imaginez des bocaux de vinaigre au-dessus desquels sont suspendus des concombres. On concède que ça peut paraître insensé. Mais en réalité, l'œuvre est dans l'air du temps.

Réalisée par deux étudiants de James Partaik, elle met en lumière les petites libertés perdues et les grandes restrictions imposées pendant le confinement "Marinade, c'est son nom", précise James Partaik. "Une œuvre robotique simple où on prend des concombres qui trompent dans un bocal de vinaigre, qui sortent et qui rentrent. Ils sont programmés pour. C'est une métaphore justement du confinement. Un milieu comme le vinaigre qui nous transforme", conclut-il, rappelant par la même occasion que le confinement n'a pas eu que des effets néfastes sur le milieu artistique québécois. "Cette œuvre est la preuve que le confinement était curieusement une période privilégiée. On était un des seuls programmes ouverts aux étudiants. Il y en avait moins que d'habitude mais ceux qui étaient là étaient très motivés. Du coup, il y avait une puissance dans les œuvres. Les étudiants ont saisi l'angoisse de notre temps et transformé cela en création". A charge aux étudiants marocains de s'en inspirer.

Chady Chaabi

Lancement de l'appel à candidatures pour la 27^{ème} édition du FCMT

La Fondation du Festival international du cinéma méditerranéen de Tétouan (FCMT) a annoncé le lancement de l'appel à l'inscription des films en compétitions officielles de la 27^{ème} édition du festival, qui se tiendra du 11 au 18 mars prochain.

Les films qui seront sélectionnés cette année font partie des catégories de longs métrages de fiction et longs métrages documentaires, qui reflètent des aspects de la réalité et des rêves des sociétés méditerranéennes, et produits en 2021 et 2022, indique un communiqué de la Fondation du festival. Ainsi, les candidats désirant participer à ces deux compétitions sont appelés à s'inscrire sur le site du festival "www.festivaltetouan.org", à condition que les films proposés soient dans leur format original, avec des sous-titres en français ou en anglais, sous forme de DCP, fait savoir la même source, notant que ces films ne doivent pas avoir participé à un festival au Maroc ou avoir été diffusés en ligne.

Le FCMT est devenu un rendez-vous incontournable sur la scène culturelle et artistique nationale et continentale, et un



moment inévitable pour célébrer les productions cinématographiques et les cinéastes méditerranéens, avait souligné la Fondation dans un communiqué, relevant

que le festival "met au grand jour les valeurs d'ouverture et de modernité, et donne la priorité à l'implication des jeunes dans ses activités artistiques et culturelles".

AFRIMA Awards 2021: Les artistes marocains raflent trois prix



Les chanteurs marocains Dizzy Dros, Manal Benchlikha et El Grande Toto ont été primés aux All Africa Music Awards (AFRIMA Awards 2021). La cérémonie de remise des prix de l'AFRIMA, considéré depuis 2014 comme la reconnaissance ultime de la musique africaine au niveau mondial, a eu lieu, dimanche soir à Lagos au Nigeria. Dizzy Dros a obtenu le prix de meilleur artiste masculin d'Afrique du Nord alors que El Grande Toto a reçu le prix de l'artiste africain le plus prometteur.

Quant à la chanteuse et compositrice de pop Manal Benchlikha, elle a été sacrée, pour la deuxième fois, meilleure artiste féminine d'Afrique du Nord. Diplômée en

audit et contrôle de gestion de l'École nationale du commerce et gestion (ENCG) de Marrakech, cette jeune artiste a fait ses débuts sur YouTube, notamment avec des «Covers». Son premier single «Denia» chanté en arabe lui a valu le prix de «meilleure artiste féminine d'Afrique du Nord» aux Africa Music Awards de 2015. L'AFRIMA Awards 2021 a été diffusé en direct sur 84 chaînes de télévision dans 109 pays depuis Lagos, du 19 au 21 novembre.

Le Maroc était fortement représenté à Lagos. Un total de onze artistes étaient nominés pour AFRIMA Awards 2021, selon la liste publiée par la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Comité inter-

national des All Africa Music Awards (AFRIMA). Les artistes Abir, Jaylan, Manal, Nada et Salma Rachid étaient dans la course pour le prix de la "Meilleure artiste féminine d'Afrique du Nord".

La chanteuse Abir était également en course pour les prix du "Meilleur artiste africain dans la diaspora (féminin)" et du "Meilleur artiste, duo ou groupe de pop africaine", alors que Manal avait l'ambition de remporter le prix de "l'Auteur-compositeur de l'année". Dizzy Dros, Hamza El Fadly, L7OR, Muslim et Zouhair Bahaoui étaient candidats dans la catégorie "Meilleur artiste masculin d'Afrique du Nord".

Quant à El Grande Toto, il était en compétition acharnée avec 9 autres chanteurs pour décrocher le prix de "l'Artiste africain le plus prometteur". Le jury international d'AFRIMA, composé de 13 membres, avait reçu 8.880 candidatures au titre de l'édition 2021, un record. "Nous pensons avoir donné aux Africains et au monde entier les meilleures nominations et chansons", avait déclaré Hadja Kobele, membre du jury.

Les candidatures pour cette messe musicale, qui comprend 30 catégories continentales et 10 régionales, étaient issues de 50 pays de cinq régions d'Afrique et de 10 pays d'Europe et d'Amérique du Nord, dont l'Espagne, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, la France et le Portugal, entre autres.

Bouillon de culture

Théâtre

La ville de Tiznit accueille du 26 novembre au 2 décembre prochain, la troisième édition du forum d'Afoulay du théâtre amazigh.

Cette édition, organisée à l'initiative du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, en collaboration avec les Conseils communal et provincial de Tiznit, s'inscrit dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle saison culturelle 2021-2022 et coïncide avec la célébration des anniversaires de la glorieuse Marche Verte et de la Fête de l'Indépendance.

Ce forum se veut un rendez-vous annuel qui réunit les professionnels du monde du théâtre et met en avant les nouvelles pièces théâtrales en langue amazighe. Au programme de cette édition figurent des présentations théâtrales, des ateliers thématiques, des conférences scientifiques, ainsi que des cérémonies de dédicace d'ouvrages et d'autres activités culturelles et artistiques.

Ce forum rendra hommage à des artistes ayant marqué le théâtre amazigh, dont Hassan Badida et Fatima Jettan.

Exposition photographique

L'École nationale d'architecture (ENA) de Rabat organise, du 24 novembre au 15 décembre, une exposition de photos de gravures rupestres au Maroc. Coordonné par l'architecte-enseignant à l'ENA, Jean Langlois, cet événement artistique se veut une invitation à admirer les photos réalisées par Roger Mimo, couvrant plusieurs sites du Maroc des années 90, notamment le plateau de Yagour, l'Oukaïmeden, Tizi n'Tirghist (Jbel Rat), Ait Ouazak (Tazzarine), Tiourine (Nkob), Taouz et Tamenart (Anti-Atlas).

Musée

La Fondation nationale des musées rend hommage à Henri Cartier-Bresson, grand photographe français et figure majeure du XX^{ème} siècle, à travers une exposition de ses photos les plus emblématiques, qui aura lieu au Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain.

Cette exposition, qui se déroulera du 24 novembre 2021 au 21 février 2022, est le fruit d'une collaboration avec la Fondation Henri Cartier-Bresson.

Maroc-Finlande

La cérémonie d'inauguration de l'Exposition Finlande-Maghreb se tiendra le 25 novembre de 15h30 à 17h30 à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc. Préparée par les Archives nationales des Affaires étrangères, l'exposition commémore les 60 ans de relations diplomatiques entre la Finlande et des pays du Maghreb, notamment le Maroc et la Tunisie.

Le Maroc est la première destination de l'exposition. Après son inauguration à Rabat, l'exposition restera dans la capitale jusqu'au 6 décembre avant de faire le tour du Royaume.

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION RÉGIONALE DE
L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE
LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
TANGER TETOUAN AL HOCEIMA

CAISSE POUR LE FINANCEMENT
ROUTIER

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE LARACHE

**TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA RP 4402 DU
PK 13+010 AU PK 29+000 - PROVINCE DE LARACHE -.**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2021/ CFR

OUVERTURE DES PLIS LE 16/12/2021

Le 16/12/2021 à 11 H du matin; il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Larache à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix aux : **TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA RP 4402 DU PK 13+010 AU PK 29+000 - PROVINCE DE LARACHE -.**

La Caisse pour Financement routier est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau Tanger Tétouan Al Hoceima.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables à l'adresse DPETLE Larache place Oued El Makhazine et peut être retiré auprès de Bureau de Marché. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de. **550 000,00 DHS (CINQ CENT CINQUANTE MILLE DHS)**; il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Larache est fixée à la somme de : **37 .178 .199,60 (TRENTE SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF DIRHAMS SOIXANTE CTS TTC).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 5 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de marché DPETLE Larache
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

- Pour le nouveau système de qualification et classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B(Travaux routiers et voirie urbaine)	S	<ul style="list-style-type: none"> • B1(Travaux de terrassements routiers courants). • B3(Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement). • B5(Assises non traités et enduits superficiels).

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtpnet.gov.ma.

N°10 431/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Casablanca-Settat
Province d'El Jadida
Secrétariat général
Division des affaires sociales

المبادرة الوطنية للتنمية البشرية
Initiative Nationale pour le Développement Humain

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection des associations prestataires de services pour la mise en œuvre de l'axe de développement de la petite enfance du programme 4 de l'INDH.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (2019 – 2023), la Province d'El Jadida lance le présent appel à manifestation pour la mise en application du programme 4 intitulé « impulsion du capital humain des générations montantes » notamment l'axe relatif au développement de la petite enfance qui compte contribuer à l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques destinées à l'accompagnement de la petite enfance à travers :

- Le renforcement de la santé de la femme et de l'enfant,
- L'Amélioration de la nutrition de la femme et de l'enfant
- Le renforcement du développement cognitif et social des enfants issus des familles défavorisées et dont les mères sont ouvrières/journalières.

Dans la perspective d'aboutir à l'objectif global de ce programme, et d'assurer la convergence entre les différents programmes publics ciblant la petite enfance, le programme 4 ambitionne de mettre en place une approche pilote, en recrutant des **acteurs associatifs professionnels**, qui cibleront directement les bénéficiaires et leur fourniront des services de qualité adaptés à leurs besoins avec une procédure de suivi-évaluation bien définie.

L'Association prestataire de services sélectionnée assure au profit des bénéficiaires et en coordination avec la délégation provinciale de la santé et les organes de gouvernance de l'INDH les prestations suivantes :

- Diagnostic et évaluation de la santé de la femme et de l'enfant au niveau de la province,
- Diagnostic et évaluation de la nutrition de la femme et de l'enfant,
- Arrêter les défaillances enregistrées au niveau des catégories suivantes :
- Les femmes en âge de procréer
- Les femmes enceintes et les femmes allaitantes
- Les nouveau-née (inférieur à 30j)
- Les enfants moins de deux ans
- Les enfants moins de cinq ans

Les actions et les interventions de l'association prestataire de service au profit de la petite enfance doivent correspondre aux cycles de vie de l'enfant et répondre aux besoins constatés de chaque cible et seront soumises à un suivi et une évaluation selon les indicateurs suivants :

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'impact (de résultat)
- Taux de sensibilisation et de promotion (Nombre de personnes cibles sensibilisées par rapport au nombre total)	- Pourcentage de la mortalité néonatale (inférieur à 2ans) et infantile (inférieur à 5 ans)
- Taux d'achèvement des consultations prénatales (CPN)	- Pourcentage de mortalité maternelle
- Taux d'allaitement exclusif et mise au sein précoce,	- Pourcentage des enfants moins de cinq ans qui souffrent de retard de croissance,
- Taux de morbidité (décès causés par l'hyperthyroïdie congénitale/infections respiratoires)	- Pourcentage de femmes enceintes dépistées et déclarées atteintes de carences en micronutriments (fer, vitamine A, Zinc,...)
	- Taux d'accouchement en milieu surveillé.

Les critères de sélection de ces associations sont :

- Une existence légale de l'entité et une expérience, d'au moins 3 ans dans le domaine de développement humain de la petite enfance, au Maroc de préférence
- La disponibilité des états financiers des deux dernières années ;
- La connaissance du territoire de la province d'El Jadida et ces spécificités démographiques ;
- La capacité de fournir des services effectifs de proximité aux bénéficiaires avec la présence physique dans chaque territoire ciblé ;
- La capacité de déployer les moyens adaptés aux femmes et aux enfants en situation de vulnérabilité (issus de milieux défavorisés, de parents en situation de précarité, quartiers difficiles, les femmes vulnérables et les personnes à besoins spécifiques, etc).

Les détails de ces critères ainsi que les obligations des associations sont prescrits dans les termes de référence à retirer auprès de la division des affaires sociales relevant de la province d'El Jadida et le site web <http://www.indheljadida.ma>.

Pour plus d'informations, les associations peuvent prendre contact avec la division des affaires sociales relevant de la province d'El Jadida. ou adresser un courrier électronique à l'adresse mail suivante : das.eljadida21@gmail.com. www.marchespublics.gov.ma

Les associations intéressées doivent déposer leurs dossiers de candidature, **au plus tard le 03 décembre 2021 à 16h30**, au Bureau d'ordre de la province d'El Jadida.

N°10 432/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG/DE

AVIS DU MARCHÉ NEGOCIE AVEC PUBLICITE ET MISE EN CONCURRENCE
N° 02/MN-PRDTS/2021

Il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs au dossier du marché négocié avec publicité et mise en concurrence concernant l'achèvement des travaux de construction de treize salles de classes à la commune Lakrakra -Province de Settat.

Le dossier du marché peut être retiré du service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .

- Date limite de dépôt des candidatures : Le 06/12/2021 à 11heures
- Le prix d'acquisition des plans est de : 15,00 dh (quinze dirhams).
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :28 000,00 dh (vingt-huit mille dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 410 339,60 dh T.T.C (un million quatre cent dix mille trois cent trente-neuf dirhams et soixante centimestoutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25, 26, 29 (paragraphe 1 ; paragraphe 2 alinéa a ; paragraphe 3), l'article 31 (à l'exception de l'alinéa 3 du paragraphe 1), l'article 85 et l'article 86 du décret des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;

La candidature de chaque concurrent doit comprendre :

A- Un dossier administratif constitué de l'ensemble des pièces prévues par l'article 25 du décret des marchés publics :

- 1- Une déclaration sur l'honneur ;
- 2- L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire tenant lieu, le cas échéant ;
- 3-En cas de groupement, une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations le cas échéant, et ce conformément à l'article 157 du décret n° 2-12-349 précité ;
- 4- Lorsque le concurrent est un établissement public, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;
- 5- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
- 6- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;
- 7- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière;
- 8- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce;

Pour les concurrents non installés au Maroc, l'équivalent des attestations visées aux paragraphes 6,7 et 8 ci-dessus délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

B-Un dossier technique constitué de :

➢ Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du Certificat de qualification et de classification dans le secteur suivant :

Secteur	Qualification exigée	Classe
A	A.2	4

➢ Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
- Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrages publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations avec indication de la nature des prestations le montant, l'année de réalisation, le nom, la qualité du signataire et son appréciation.

N°10 436/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION DARAA-TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
CERCLE D'ARFOUD
C.ARABES SEBBAH ZIZ

AVIS DES 'EXAMENS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

La Commune A.S. ZIZ Erfoud organisera un examen d'aptitude professionnelle au profit de son personnel en activité remplissant les conditions réglementaires au 31/12/2021 selon le calendrier ci-dessous :

Grade actuel	Grade d'accès	N.de poste	Conditions requises	Date et lieu d'examen
Tech.2° grade Echelle 10.	Tech.1°Grade Echelle 11.	01	Personnel relevant de la Commune A.S.ZIZ bénéficiant de 6 ans d'ancienneté dans le grade	le :31/12/2021 au siège de la C.A.S. ZIZ.

Les dossiers des candidatures doivent être déposés à cette commune soit directement au Service Bureau d'ordre avant le:28/12/2021:(demande manuscrite et dernière Arrêté de Recl.) Tous dossiers arrivés hors délai sera éliminé.

N°10 433/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE D'AL HAOUZ

Avis rectificatif N°1

Appel d'offre n° 72/2021/HZ du 08/12/2021 publié au journal libération n° 9462 DU 10 /11/ 2021 relatif aux :

Contrôle de la qualité des Travaux de renforcement et de traitement de l'environnement de la RP2012 du Pk 8+000 au Pk 16+000 Sur 8 km -Province d'Al Haouz-

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz porte à la connaissance du public que :

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Quatre-vingt-un mille neuf cent soixante dirhams 0 centime TTC (81 960,00 Dh).

Au lieu de :

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Dix Quatre-vingt-un mille neuf cent soixante dirhams 0 centime TTC (81 960,00 Dh).

N°10 434/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE DRAA- TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
CERCLE DE RISSANI
ANNEXE DE RISSANI
COMMUNE D'ER-RISSANI

Avis d'examen d'aptitude professionnelle au titre année2021

Le président de la Commune d'ER-Rissani à Rissani annonce qu'il sera organisé le **31/12/2021** des examens d'aptitude professionnelle à partir de 9h00m au siège de la commune d'ER-Rissani conformément aux conditions de promotion des fonctionnaires exerçant leurs Fonctions dans le grade de Rédacteur 2° Grade , dans le grade d'Adjoint Administratif 1° Grade , dans le grade d'Adjoint Technique 3° Grade et justifiants au moins 6 ans d'ancienneté de service pour l'accès au cadres suivants :

- **Rédacteur 2° Grade Echelle 10 au titre de l'Année 2021**
- **Adjoint Administratif 1° Grade Echelle 8 au titre de l'Année 2021**
- **Adjoint Technique 2° Grade Echelle 7 au titre de l'Année 2021.**

Les Matières d'examens comprennent une notification écrite, exceptionnellement et contrairement aux exigences légales en vigueur, avec un examen oral en présence ou à distance si nécessaire.

Les dossiers des candidats doivent être déposés à cette commune auprès de service du bureau d'Ordre et la date du **16/12/2021** sera le dernier délai de dépôt.

N°10 435/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE FKIH BEN SALAH
CERCLE DE FKIH BEN
SALAH
COMMUNE/T
DE B.OUKIL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 04 /2021

Le Lundi 20 Décembre 2021 à 10h, il sera procédé au bureau du président de la commune territoriale de Beni Oukil à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres des prix concernant l'affermage du souk hebdomadaire de Beni Oukil pour l'année budgétaire 2022 (du 01/01/2022 au 31/12/2022) comme suit
1- Air entrée a bestiaux
2- Place des tentes
3- Balance légumes
4- Fondouk a bestiaux
5- Air a grain
6- Air a peau
7- Parking auto et velomoteur
8- Enregistrement aux bestiaux
* Le prix estimatif de la location est fixé à la somme de : 145 000.00 * cent quarante cinq mille dhs*
* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 500.00 dhs* quatre mille cinq cent dhs*.

Le cahier des charges peut être retiré auprès de la regie des recettes ou téléchargé à partir du portail des marchés de l'état via l'adresse électronique suivante: www.marchéspublics.gov.ma.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2-12-349 du 8 jomada2 1428 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.
Les concurrents peuvent :
-soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la regie de recettes à la commune territoriale de Beni Oukil -soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un plis cacheté portant:
1-dossier administratif comprenant :

A) La déclaration sur l'honneur
B) Lattestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an ;
C) L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS ;
D) Caution provisoire de 4500.00 dhs* quatre mille cinq cent dhs *
E) P.C de la C.I.N
F) Copie du cahier de charge paraphé
J) Copie du règlement de consultation paraphé
H) L'attestation d'inscription au registre de commerce
2-dossier technique comprenant :
A) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent
3- l'offre financier :
- Acte d'engagement du prix cacheté et signé par le concurrent (en lettres et en chiffres).
Pour tout autre renseignements contacter le service de la regie de recettes.
N° 10 437/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE FKIH
BEN SALAH
CERCLE DE FKIH
BEN SALAH

COMMUNE/T
DE B.OUKIL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :05/2021
LE LUNDI 20 DECEMBRE 2021 A 12H, IL SERA PROCÉDE AU BUREAU DU PRESIDENT DE LA COMMUNE TERRITORIALE DE BENI OUKIL A L'OUVERTURE DES PLS RELATIF A L'APPEL D'OFFRES DES PRIX CONCERNANT L'AFFERMAGE DE L'ABATTOIR DE BENI OUKIL POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2022 (DU 01/01/2022 AU 31/12/2022).
- LE PRIX ESTIMATIF DE LA LOCATION EST FIXE A LA SOMME DE : 23 000.00 - (VINGT TROIS MILLE DHS).
- LE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE EST FIXE A LA SOMME DE : 2 000.00 DHS (DEUX MILLE DHS).
LE CAHIER DES CHARGES PEUT ETRE RETIRE APRES DE LA REGIE DES RECETTES OU TELECHARGE A PARTIR DU PORTAIL DES MARCHES DE L'ETAT VIA L'ADRESSE ELECTRONIQUE SUIVANTE: WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA.
LE CONTENU AINSI QUE

LA PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS DOIVENT ETRE CONFORMES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 27 ET 29 DU DECRET N° 2-12-349 DU 8 JOMADA2 1428 (20 MARS 2013) FIXANT LES CONDITIONS ET LES FORMES DE PASSATION DES MARCHES DE L'ETAT AINSI QUE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES A LEUR CONTROLE ET A LEUR PRESENTATION.
LES CONCURRENTS PEUVENT :
-SOIT DEPOSER CONTRE RECEPISSE LEURS PLS AU BUREAU DE LA REGIE DE RECETTES A LA COMMUNE RURALE DE BENI OUKIL.
-SOIT LES ENVOYER PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION AU BUREAU PRECITE.
-SOIT LES REMETTRE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AU DEBUT DE LA SEANCE ET AVANT L'OUVERTURE DES PLS.
LE DOSSIER PRESENTE PAR CHAQUE CONCURRENT EST MIS DANS UN PLS CACHETE PORTANT:
1-DOSSIER ADMINISTRA-

TIF COMPRENANT :
A) LA DECLARATION SUR L'HONNEUR
B) L'ATTESTATION DU PERCEPTEUR DU LIEU D'IMPOSITION DELIVREE DEPUIS MOINS D'UN AN ;
C) L'ATTESTATION DELIVREE DEPUIS MOINS D'UN AN PAR LA CNSS ;
D) CAUTION PROVISOIRE DE 2 000.00 DHS- DEUX MILLE DHS -
E) PC DE LA C.I.N
F) COPIE DU CAHIER DE CHARGE PARAPHEE
J) COPIE DU REGLEMENT DE CONSULTATION PARAPHEE
H) ATTESTATION D'INSCRIPTION AU REGISTRE DE COMMERCE
2-DOSSIER TECHNIQUE COMPRENANT :
A) UNE NOTE INDIQUANT LES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES DU CONCURRENT
3- L'OFFRE FINANCIER :
-ACTE D'ENGAGEMENT DU PRIX CACHETE ET SIGNE PAR LE CONCURRENT (PRIX T.T.C EN LETTRES ET EN CHIFFRES).
POUR TOUT AUTRE RESEIGNEMENTS CONTACTER LE SERVICE DE LA REGIE DE RECETTES.
N° 10 438/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°39/2021

Le **Lundi 20 Décembre 2021 à 10 Heures**, Il sera procédé, au Siège du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatif à l'Appel d'Offres Ouverts sur offres de prix, pour **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES UNITES DU PRESCOLAIRE AU NIVEAU DES COMMUNES D'IGHOUD, DE JDOUR ET DE JNAN BOUIH / PROVINCE DE YOUSOUFIA.**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

* Le cautionnement provisoire est fixé à **Quatre Vingt DixMilleDirhams (90000,00Dhs)**.

* L'Estimation du Cout des prestations établi par le Maître d'Ouvrage est fixée à **DeuxMillions Huit Cent Quarante et Un Mille Dirhams TTC (2 841 000.00Dhs -TTC).**

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles N° 27,29,31et 148 du Décret N° 2.12.349 en date du 20 Mars 2013du décret relatif aux marchés publics.

Les plis des concurrents peuvent :

- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia ;
- Soit déposés, contre récépissé, dans le Bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia ;
- Soit remis , séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit Transmettre par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Très Important :

➤ Les concurrents installés au Maroc doivent fournir le dossier Technique comprenant une Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification délivré par le Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau dans le domaine suivant (Secteur/Qualification /Classe).

Secteur demandé	Qualification demandée	Classe minimale demandée
A	A2	4

- Les Concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier Technique tel que prévu par l'article 10 du Règlement de consultation .
- Les Pièces justificatives à fournir sont Celles prévues par l'Article 10 du Règlement de consultation .
- Les échantillons, Catalogues, Prospectus, et Notices seront déposés au niveau du Parc Auto Provincial (Bureau du Service MG - DRHMG/SG) contre décharge au plus tard **Le Vendredi 17 Décembre 2021 à 9 Heures(Date limite).**

N°10 439/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°40/2021

Le **Lundi 20 Décembre 2021 à 11 Heures**, Il sera procédé, au Siège du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatif à l'Appel d'Offres Ouverts sur offres de prix, pour **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES UNITES DU PRESCOLAIRE AU NIVEAU DES COMMUNES DE RAS AIN, DE LAKHOUALQA, DE SBIAT ET D'EL GUANTOUR / PROVINCE DE YOUSOUFIA.**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

* Le cautionnement provisoire est fixé à **Quatre Vingt DixMilleDirhams (90000,00Dhs)**.

* L'Estimation du Cout des prestations établi par le Maître d'Ouvrage est fixée à **DeuxMillions Cinq Cent VingtMille Dirhams TTC (2 520 000.00Dhs -TTC).**

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles N° 27,29,31et 148 du Décret N° 2.12.349 en date du 20 Mars 2013du décret relatif aux marchés publics.

Les plis des concurrents peuvent :

- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia ;
- Soit déposés, contre récépissé, dans le Bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia ;
- Soit remis , séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit Transmettre par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Très Important :

➤ Les concurrents installés au Maroc doivent fournir le dossier Technique comprenant une Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification délivré par le Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau dans le domaine suivant (Secteur/Qualification /Classe).

Secteur demandé	Qualification demandée	Classe minimale demandée
A	A2	4

- Les Concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier Technique tel que prévu par l'article 10 du Règlement de consultation .
- Les Pièces justificatives à fournir sont Celles prévues par l'Article 10 du Règlement de consultation .
- Les échantillons, Catalogues, Prospectus, et Notices seront déposés au niveau du Parc Auto Provincial (Bureau du Service MG - DRHMG/SG) contre décharge au plus tard **Le Vendredi 17 Décembre 2021 à 9 Heures(Date limite).**

N°10 440/PA

CAFE AZZURRI SARL A AU

Aux termes d'un PV extraordinaire en date de 22/09/2021 à SETTAT il a été établi les statuts refondus suite au transfert de siège d'une société SARL A AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

1- Dénomination : « CAFE AZZURRI » SARL A A.U.

2- Siège social: ZONE INDUSTRIELLE N° 154 SETTAT.

3- Objet social : CAFE (MARCHANT) EN GROS OU IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHANT OU INTERMÉDIAIRE EFFECTUANT) THE CAFE (FABRICANT OU PRÉPARATEUR DE) EMPLOYANT UN OUTILAGE.

4- Durée : 99 ans.

5- Capital Social : 100 000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrite en totalité par M. YASSINE BOUGHMAMAR l'associé unique.

6- Gérance : la société est gérée par M. YASSINE BOUGHMAMAR pour une durée illimitée.

7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

8- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de première instance de settat le 15/11/2021 sous le n° 1381/21 et immatriculé au registre de commerce sous le 6787.

N° 10 444/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Khénifra
Cercle d'El Khab
Caïdat des Ait Ishaq
Commune 'Ait Ishaq
Régie de Recettes
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT 01/2021

Le Mercredi 22 Décembre 2021 à 10 heures du matin, il sera procédé, dans le Bureau du Président du Conseil Communal d'Ait Ishaq, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix pour La location des biens Communaux suivants

LOT N0 1 : Souk hebdomadaire et ses annexes pour l'année 2022.

LOT N0 2 : Parking pour l'année 2022.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service de la Régie de Recettes Communal durant les horaires du travail (Tél : 0535.39.90.40 / 0535.39.95.57). Il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse suivante : www.marchespublic.gov.ma

Le dossier d'appel d'offre peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les Conditions prévues au Décret N° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 MARS 2013) fixant les conditions et les Formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les prix estimatifs sont : 240.000,00 dhs pour le 1er lot et 20.000,00dhs pour le 2eme lot .

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 MARS 2013).

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-

pisser leurs plis au Bureau d'Ordre Communal.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces nécessaires à fournir sont comme suit ;

A) .Dossier Administratif comprenant :

1- La déclaration sur l'honneur.

2 - Le Cahier de charges paraphé sur toutes les pages.

3- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

4- L'attestation ou copie délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu D'imposition certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.

5- L'attestation ou copie délivrée depuis moins d'un an par la CNSSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.

6- Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

7- Photocopie de la carte d'identité nationale.

8- Cautionnement provisoire d'un montant de :

* 9.000,00 Dirhams pour le 1er lot

* 6.000,00dirhams pour le 2eme lot

B) Dossier Technique comprenant :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

C) Dossier Additif :

- Le Règlement de consultation paraphé sur toutes les pages signées avec légalisation de signature à la dernière page.

NB : LA CAUTION PROVISoire DOIT ETRE BANCAIRE.

N° 10 446/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° :15/2021/BP/PAZ

Le 16 Décembre 2021 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :Adduction en eau potable des douars Ouauinguarf et Tizi Nouargue à la CT Ait Oukabli, province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:VingtMille dirhams, 00 Cts (20.000,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit Cent

vingt-huit Mille neuf Cent soixante dirhams 00 centimes (828 960,00 00Dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;

- Soit déposer contre récé-

pisser leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 10 443/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD

Renforcement et sécurisation de l'AEP de Boussakour à partir de l'adduction allant d'Al Hoceima vers Targuist – Lot 1 : adduction

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 128DR9/C/AMN/5/2021
Séance publique

Avis rectificatif N°3

Il est porté à la connaissance des Sociétés intéressées par l'appel d'offres cité en dessus, qu'une visite des lieux facultative est prévue le 25/11/2021 à partir du siège de l'Agence mixte d'Al Hoceima relevant de la Direction régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau (AMN/5), Adresse : « Avenue Union africaine, BP 32 – 32000 Al Hoceima » à 10H00 matin.

N°10 441/PC

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
51/DRPJ/ANP/2021

AVIS RECTIFICATIF

Il est à porter à la connaissance des soumissionnaires ayant et désirant retirer le dossier de l'appel d'offres N° 51/DRPJ/ANP/2021 relatif à :

DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN DE GENIE CIVIL AU PORT DE JORF LASFAR

qu'une rectification est faite par rapport à l'avis initial comme suit :

* La date d'ouverture des plis est : 02/12/2021 à 11h00 au lieu du 02/11/2021 à 11H00

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -El Jadida -Tél.05 23 38 91 50 – 06 20 69 51 82 – 06 20 69 53 11 – Fax : 05 23 34 54 31.

N°10 442/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
الأمم الجديدة
جماعة أزموور

إعلان عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية برسم 2021 لفائدة الموظفين التابعين لميزانية جماعة أزموور

تنظم جماعة أزموور يوم 13 دجنبر 2021 امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 لولوج للدرجات المحددة في الجدول بعه مع عدد المناصب المتبقية بشأنها يشارك في هذه الامتحانات الموظفون المنتومون لجماعة أزموور والمتوفرون على ستة سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في إطارهم الأصلي في تاريخ أول اختبار كتابي من سنة الامتحان. تودع طلبات المشاركة في هذا الامتحان بمصلحة الموظفين بقرى جماعة أزموور إلى غاية 09 دجنبر 2021 على الساعة الرابعة والنصف بعد الزوال.

الاطار الأصلي	الاطار الترقية	شروط ولوج الامتحان	المناصب المتبقية بشأنها	عدد المناصب المتبقية بشأنها
متصرف مساعد وزارة الداخلية	متصرف وزارة الداخلية	يقتض امتحان الكفاءة المهنية في وجه المواطنين المترشحين المتوفرون على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الاطار من الدرجة الأصلية في تاريخ أول اختبار كتابي من سنة الامتحان	يحدد عدد المناصب المتبقية بشأنها في حدود 13% من عدد الموظفين المستوفين الشروط	1
تقني الدرجة الثانية	تقني الدرجة الأولى			1
تقني الدرجة الثالثة	تقني الدرجة الثانية			2
محرر للدرجة الرابعة	محرر للدرجة الثالثة			1
محرر من الدرجة الثانية	محرر من الدرجة الأولى			1
مساعد إداري الدرجة الثانية	مساعد إداري الدرجة الأولى			1
مساعد إداري الدرجة الثالثة	مساعد إداري الدرجة الثانية			2
مساعد تقني الدرجة الثالثة	مساعد تقني الدرجة الثانية			10

سنة الامتحان	آخر أجل وضع الترشيحات	تاريخ تنظيم الامتحان	تاريخ الإعلان عن نتائج الاختبارات الكتابية	تاريخ إجراء الاختبارات الشفهية	تاريخ المداولات	تاريخ الإعلان عن النتائج النهائية
2021	9/12/2021	13/12/2021 الساعة الخامسة والنصف صباحا	17/12/2021	26-25/12/2021	20/12/2021	30/12/2021

N°10 443/PA

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/03/2021, « L'union Sportive d'Oujda » U.S.O, dont le siège est Oujda, café MARHABA, Bd Mohamed Derfoufi, et Mrs MOKHTARI Mohammed, titulaire de la CIN: F412977, EL BARAKA Benyounes, titulaire de la CIN: F342649, un contrat de Gérance Libre de ce qui suit: -La gérance du fonds de commerce à usage de café, connu sous la dénomination «CAFE MARHABA» non inscrit au registre de commerce, sis à Oujda, Bd Mohamed Derfoufi. -L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés; -Le droit au bail des lieux où exploiter ledit fonds de commerce;

N° 10 449/PA

« SACTIMED SARL » Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/10/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL:

*Dénomination : SACTIMED SARL
*Objet : Entrepreneur de Travaux divers ou constructions

*Siège Social : 61 AV LALLA YACOUT ANG MUSTAPHA EL MAANI, N°56 1er ETAGE CENTRE RIAD - CASABLANCA -

*Durée : 99 ans.
*Capital : 100.000,00 dhs, divisé en 1000 parts sociales de 100,00 dhs chacune

*Gérance : la société est gérée par MR ALLOUSSI ABDEL LAH et MR CHAHID MOHAMED et ce pour une durée illimitée.

*Associés : MR ALLOUSSI ABDEL LAH : 500 Parts numérotées de 1 à 500

* MR CHAHID MOHAMED : 500 Parts numérotées de 501 à 1000

*Année Sociale : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
*Immatriculation au registre de commerce à été effectuée au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 17/11/2021 sous le numéro 522803.

N° 10 450/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZNIKA Tél/Fax: 0537649573

GSM: 0668792975.

«TRANS OULED DOUKALA»S.A.R.L. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100 000.00 DH

SIÈGE SOCIAL: N°203 ETG II AVENUE BIR ANZARANE HAY AL AMAL BOUZNIKA.

RC : 4269 IP: 18733373

Au siège social : N°203 ETG II AVENUE BIR ANZARANE HAY AL AMAL BOUZNIKA, les associés de la société à responsabilité limitée «TRANS OULED DOUKALA» SARL. Ont décidé ce qui suit : Première résolution : transfert du siège social de la société :

L'assemblée générale décide le transfert du siège social de la société du 203 ETG II AVENUE BIR ANZARANE HAY AL AMAL BOUZNIKA au BD HASSAN II LOT GOULMA 1 RESIDENCE LAHOUSSE APT 09 3EME ETAGE BOUZNIKA. Deuxième résolution : Extension de l'objet social ;

L'assemblée générale décide d'ajouter ; TRAVAUX ROUTIER ET VOIRIES URBAINES;

CONSTRUCTION DE VOIRIES, TERRASSEMENT ET TRAVAUX PUBLICS ; CONSTRUCTION DE BATIMENTS ; ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS ;

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET DE RENOVATIONS D'INTERIEUR ,EXTERIEUR ; TRAVAUX DIVERS DE (PLATRE,BOIS, L'INOX , ALUMINIUM , PLOMBERIE , ELECTRICITE, MARBRE , CERAMIQUE , CLIMATISATION, DECORATIONS , INTERIEUR-EXTERIEUR , CAMERA DE SURVEILLANCE , RESEAU INFORMATIQUE.); LOCATION ,ACHATS & VENTE , IMPORT & EXPORT ET DISTRIBUTION NEGOCE ;

LA PARTICIPATION AUX APPELS D'OFFRES PUBLICS ET PRIVES, EXPLOITATION DES CARRIERES ET RECHERCHE DES MINES au l'objet social de la société.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de première instance de BENSLIMANE sous le n°614 RC n° 4269.

N° 10 451/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR

REGION FES MEKNES PROVINCE DE TAZA COMMUNE DE TAZA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERES ET DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DES RESSOURCES FINANCIERES

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE PAR OFFRES DES PRIX.

RELATIF A LA GESTION DELEGUEE DU SERVICE PUBLIC : PARKINGS-AUTOS N°: 6/2021D.R.F. SEANCE PUBLIQUE.

Le Vendredi : 17/12/2021 à 10:30 H du Matin, il sera procédé au Siège de la Commune de TAZA (Place 20 Août) à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres concernant la gestion déléguée du service public :

PARKINGS-AUTOS, en un seul Lot, pour une durée d'une année commençant après la signature du contrat et après délivrance de l'ordre de service par le Président de la Commune.

Lot contient: Parkings situés à Taza Ville Nouvelle:

1- Parking situé en face du Marché Ville Nouvelle, allant de la rue menant à la place Al Massira passant par l'école Assouk jusqu'à la limite de la plaque d'interdiction vers la place de l'indépendance et allant de Barid Al Maghrib tout au long du Marché Ville Nouvelle.

2- Parking situé en face du complexe commercial Bd. Bir Anzarane, limité entre l'arrêt des bus du transport urbain jusqu'à la station essence Mobil et l'arrêt d'en face.

3- Parking situé à Place de l'Indépendance en face de l'Hôtel Dauphiné.

4- Parking situé à côté du Café TITANIC sur Bd. Allal El Fassi.

5- Parking situé à côté de la Conservation Foncière du

Cadastre et de la Cartographie, Bd. Allal El Fassi et la partie située entre Bd. Allal El Fassi et Bd. Allal Ibn Abdelah.

6- Parking situé à la Place de Zerakouti allant du Laboratoire des analyses médicales (Abou Abdelah) jusqu'à Bd. Allal Ibn Abdelah, sauf rue Med El Kasbaoui et Bd. Allal Ibn Abdelah.

7- Parking situé à la Place de Mly Rachid à côté du 2ème Annexe Administrative, sauf Bd. Med V.

8- Parking situé à Bd. Jean Cenedy, allant de la limite de l'entrée de réservoir al amane jusqu'à la fin du Bd. et la station en face du restaurant la ROSEE, et la place du jardin mauritanie.

Sont acceptées à la Concurrence les personnes morales assujetties au Droit Public ou Privé.

Les dossiers des Concurrents doivent être déposés: *Soit dans le Bureau d'Ordre sis au siège de la Commune (place 20 Août); contre Récépissé.

*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité;

*Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont:

A-Pour chaque concurrent lors du dépôt du dossier d'offres:

1-Dossier Administratif comprenant:

1-1-La Déclaration sur l'Honneur;

2- Le Récépissé original du Cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire d'un montant de : 50.000,00 DH.

3-Cahier des Charges signé par le Concurrent avec la mention " Lu et accepté toutes les conditions"

Ce cahier des charges peut être retiré de la Division des Ressources Financières (Bureau N°: 1, 2° Annexe administrative-Bd. Med V) ou du portail des marchés publics.

II-L'offre Financière Comprendant:

*L'Acte d'Engagement qui comprend le montant annuel (en lettres et en chiffres) que le Concurrent s'engage à donner à la Commune contre l'exploitation du service public sus indiqué TTC.

B-Pour le concurrent estimé admis:

1- La ou les Pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du Concurrent.

2- L'Attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;

3- L'Attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S. certifiant que le Concurrent est en situation régulière envers cet Organisme;

4- Le Certificat d'Immatriculation au Registre de Commerce.

II-Dossier Technique comprenant:

*Une Note indiquant les moyens Humains et Techniques du Concurrent.

N° 10 452/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأولي والابتدائي

ARÉF DE LA REGION FES MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB

AVIS MODIFICATIF
De L'Avis D Appels D'Offres Ouverts
APPARU AU JOURNAL LIBERATION N°9470 DU 20-21/11/2021

Il sera procédé au siège de la direction provinciale de MY YACOUB relevant de l'ARÉF de la région Fès - Meknès, (Avenue tarik ibn ziad - Ain kadous fes), à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel D'offres	Objet	Caution provisoire en DHS	Estimation des couts des prestations en DHS TTC	Date et Heure d'ouverture des plis	Observations
14/2021/DP MY	PREPARATION DES REPAS COLLECTIFS POUR LES ELEVES DES INTERNATS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREFFM A MOULAY YACOUB	30 000.00 TRENTE MILLE DIRHAMS	1 214 100,00 (UN MILLION DEUX CENT QUATORZE MILLE CENT) DH TTC	14/12/2021 10 H 00 MN	

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) à la direction provinciale de Moulay Yacoub, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Moulay Yacoub;
- soit les déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Moulay Yacoub ;
- soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N°10 447/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأولي والابتدائي

ARÉF DE LA REGION FES MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB

AVIS MODIFICATIF
De L'Avis MODIFICATIF D'Appels D'Offres Ouverts
APPARU AU JOURNAL LIBERATION N°9464 DU 12/11/2021

Il sera procédé au siège de la direction provinciale de MY YACOUB relevant de l'ARÉF de la région Fès - Meknès, (Avenue tarik ibn ziad - Ain kadous), à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel D'offres	Objet	Caution provisoire en DHS	Estimation des couts des prestations en DHS TTC	Date et Heure d'ouverture des plis	Qualification et de Classification
32/INV/2021	Travaux de branchement en eau potable, en électricité et de séparation des compteurs d'eau potable et d'électricité à douze unités scolaires relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub	Dix mille 10 000,00 DH	Trois cent quatre-vingt onze mille huit cent 391 800,00 DH TTC	07/12/2021 A 10h 00mn	
33/INV/2021	Travaux de qualification de SIX unités scolaires relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub	Neuf mille 9 000,00 DH	Deux cent quatre-vingt quinze mille 295 000,00 DH TTC	07/12/2021 A 10h 30mn	
34/INV/2021	Travaux de qualification de DEUX unités scolaires relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub	Treize mille 13 000,00 DH	Quatre cent cinquante mille 450 000,00 DH TTC	07/12/2021 A 11h 00mn	
35/INV/2021	Travaux de qualification de DEUX unités scolaires relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub	Treize mille 13 000,00 DH	Quatre cent quarante cinq mille 445 000,00 DH TTC	07/12/2021 A 11h 30mn	
36/INV/2021	Travaux de qualification de SIX unités scolaires relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub.	Dix mille 10 000,00 DH	Trois cent cinquante huit mille cent quatre-vingt deux 358 182,00 DH TTC	07/12/2021 A 12 h 00mn	
37/INV/2021	Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée collégial Azzaytouna à la commune Ouled Mimoun relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub.	Quinze mille 15 000,00 DH	Cinq cent un mille soixante 501 060,00 DH TTC	07/12/2021 A 12 h 30mn	Secteur A Qualification A.5 Classe 5

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) à la direction provinciale de Moulay Yacoub, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Moulay Yacoub;
- soit les déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Moulay Yacoub ;
- soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N°10 448/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 42/INDH/2021
Le 16/12/2021 à 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES Travaux de Construction de Dix Sept Unités Préscolaires au Niveau des Communes de SkouraAhl El Oust et Iminoulaouene à la Province d'Ouarzazate.

Tranche I : Travaux de Construction de Six (06) Unités Préscolaires au Niveau des Communes SkouraAhl El Oust et Iminoulaouene
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics http://www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 32.000,00dhs (Trente Deux Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.290.016,80dhs (Un Million deux cent quatre-vingt-dix mille seize dirhams et quatre-vingt centime)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité
-Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis
-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 10 453/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 43/INDH/2021
Le 16/12/2021 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES Travaux de Construction de Dix Sept Unités Préscolaires au Niveau des Communes de SkouraAhl El Oust et Iminoulaouene à la Province d'Ouarzazate.

Tranche II : Travaux de Construction de Cinq (05) Unités Préscolaires au Niveau de la Commune SkouraAhl El Oust

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail

des marchés publics http://www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 26.000,00dhs (Vingt Six Mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.075.014,00 dhs (Un million soixante-quinze mille quatrezote Dirhams, et 00Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité
-Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis
-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 10 454/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 44/INDH/2021
Le 16/12/2021 à 11h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES Travaux de Construction de Dix Sept Unités Préscolaires au Niveau des Communes de SkouraAhl El Oust et Iminoulaouene à la Province d'Ouarzazate.

Tranche III : Travaux de Construction de Six (06) Unités Préscolaires au Niveau de la Commune Territoriale SkouraAhl El Oust

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics http://www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 32.000,00 dhs) Trente Deux Mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.290.016,80 dhs (Un Million Deux Cent Quatre Vingt Dix Mille Seize Dirhams Et Quatre Vingt Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité
-Soit les déposer sous format

électronique et ce avant la date d'ouverture des plis
-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 10 455/PA

ASSOCIATION
PROVINCIALE DES
CEUVRES SOCIALES
À LA PROVINCE
D'EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE
PRIX N°07/APOS/2021
Le Mardi 21 Décembre 2021 à 10 heures, il sera procédé aux bureaux de la Direction du centre Provincial de kinésithérapie sis à Hay Najd à El-Jadida 24030, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour L'acquisition de matériels médicale de kinésithérapie pour centre kinésithérapie provinciale à la province d'El Jadida.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction de l'Association Provinciale des Œuvres Sociales province d'El Jadida (Centre Provincial de kinésithérapie HAY NAJD) sis l'adresse ci-dessus.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille dirhams (10 000,00 Dhs).

- L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Cent Trente Cinq Mille Deux Cent Soixante dirhams TTC.(435 260,00Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 JOURNADA I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis aux bureaux de la direction du Centre Provincial de kinésithérapie sis à Hay Najd à El-Jadida 24030.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 10 456/PA

ROBITEK S.A.R.L.
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE
4.500.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL sis au KM 10,600 ROUTE 111-ZI SIDI BERNOUSSI-Casablanca
REDUCTION
DU CAPITAL SOCIAL

En date du 08 Juillet 2021, les associés de la société ROBITEK S.A.R.L réunis à l'Assemblée Générale Extraordinaire ont décidé :
- La constatation de la réduction du capital social de 4.500.000,00 Dirhams à 302.200,00 Dirhams;

- L'augmentation du capital social pour le porter de 302.200,00 Dirhams à 2.500.000,00 Dirhams ;
- Mise à jour corrélatrice des statuts;

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 29 Juillet 2021 sous le n°788520.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE

N° 10 457/PA

« MODANISA MOROCCO » S.A.R.L.AU
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : Rue Soumaya Résidence Shehrzade 3, 5ème étage, n° 22 Palmiers -Casablanca
CONSTITUTION
DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé à Casablanca, en date du 06/10/2021, il a été formé une société à responsabilité limitée à associé unique, dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: "MODANISA MOROCCO"

OBJET :La société a pour objet directement ou indirectement, tant au Maroc qu'à l'étranger :
- Commerce de détail par radio, télévision, vente par correspondance ou Internet,
- Vente d'articles d'habillement en magasins.

- Réservation et vente de biens et de services pour des entreprises ou des particuliers par le biais d'un site web.
- Utilisation de la page web comme centre commercial électronique et création de dépliants publicitaires sur la page web.
- Vente au détail ou en gros d'articles de prêt-à-porter.
- Importation d'articles de textiles et d'habillement.

Et plus généralement, toutes les opérations industrielles, financières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet de la société ou de nature à en favoriser les intérêts.
SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Rue Soumaya Résidence Shehrzade 3, 5ème étage, n° 22 Palmiers -Casablanca.

L'associé unique de la société a effectué les apports en numéraire suivants :
- MODANISA ELECTRONIK MAĞAZACILIK VE TİCARET

ANONIM ŞİRKETİ :100 000,00 DHS
Soit au total la somme de Cent mille dirhams : 100 000,00 DHS
DUREE :99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.
ANNÉE SOCIALE :du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

GERANCE:
- Monsieur Kerim TÜRE
- Monsieur Sami GÜZEL
- Monsieur Ahmed Hassan ABUELALA Ahmed

La société sera engagée par :
- La signature séparée de Monsieur Kerim TÜRE et Monsieur Sami GÜZEL ;
- La signature de Monsieur Ahmed Hassan ABUELALA Ahmed conjointement avec la signature de Monsieur Kerim TÜRE ou Monsieur Sami GÜZEL ;

BENEFICES : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués à l'associé unique.

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 22/10/2021 sous le n°797264.
POUR EXTRAIT ET MENTION
Le gérant

N° 10 458/PA

« INTERNATIONAL MANUFACTURE OF SAFETY » S.A.R.L.
SOCIETE A RESPONSABILITE

LITE LIMITEE AU
CAPITAL DE 100.000,00
DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : Chez SAFETY AND SECURITY SYSTEMS MOROCCO - 5, Rue de la Pie - Oasis - Casablanca
CONSTITUTION
DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé à Casablanca, en date du 28/07/2021, il a été formé une société à responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: "INTERNATIONAL MANUFACTURE OF SAFETY" S.A.R.L.

OBJET : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger pour son compte ou pour le compte de tiers :
- La fabrication, la transformation, la commercialisation et la distribution des équipements de protection individuelle et autres matériels de produits finis tel que: gants, vêtements, chaussures, protection de la tête, matériel antichute, sans que cette liste ne soit limitative ;
- L'importation, l'exportation, l'achat et la vente des équipements de protection individuelle et autres matériels de sécurité;

- L'exécution de toutes les opérations de production pour le compte de la société ou pour le compte de tiers nationaux ou étrangers ;
- L'importation, l'achat sur le marché national et l'exportation de toutes matières et de tous produits nécessaires à la réalisation des objets ci-dessus ;

- La création l'installation, l'acquisition, la location et l'exploitation, de tout établissement industriels et commerciaux nécessaires aux activités précitées ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous brevets, licences, marques et procédés se rattachant à l'objet social pour le compte de la société ;

- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets précités ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de favoriser ou de développer l'activité de la société.

L'objet social sera étendu à toutes les disciplines relevant directement ou indirectement de cet objet

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé chez SAFETY AND SECURITY SYSTEMS MOROCCO- 5, Rue de la Pie - Oasis- Casablanca.
Les associés effectuent l'apport en numéraire, à savoir :
- La société KAZM : 80.000 DHS
- M. ILIAS GHAZI : 20.000 DHS

* Soit au total la somme de Cent Mille dirhams 100.000 DHS
DUREE :99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.
ANNÉE SOCIALE :du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

GERANCE: - Monsieur ILIAS GHAZI
La société sera engagée par la signature conjointe des associés :
- La société KAZM représentée par Monsieur ROUISSI Saïd ;

- ET Monsieur ILIAS GHAZI.
BENEFICES : Les produits nets de la société constatés

par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 16/11/2021 sous le n°800478.
POUR EXTRAIT ET MENTION
Le gérant

N° 10 459/PA

«KAZM» S.A.R.L
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS

SIEGE SOCIAL : Chez SAFETY AND SECURITY SYSTEMS MOROCCO- 5, Rue de la Pie - Oasis- Casablanca.
CONSTITUTION
DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 21/05/2021, il a été formé une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

D E N O M I N A T I O N : "KAZM" S.A.R.L.
OBJET :La société a pour objet:

• La prise de participation et l'investissement ;
• Entrepise se livrant pour son compte, au placement ou à la gestion de valeurs mobilières, à des opérations sur les valeurs ou au contrôle des sociétés ;

• L'étude, la formation, l'expertise, l'analyse et l'accompagnement des entreprises, organisations et administrations ;
• Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à chez SAFETY AND SECURITY SYSTEMS MOROCCO- 5, Rue de la Pie - Oasis- Casablanca.
Chacun des associés de la société ont effectué les apports en numéraire suivants :

- Monsieur Saïd ROUISSI : 25.000,00 DHS
- Madame Fatima-Zohra TAOUJNI : 15.000,00 DHS
- Madame Asmaa ROUISSI : 15.000,00 DHS
- Madame Khaoula ROUISSI : 15.000,00 DHS
- Madame Maryem ROUISSI : 15.000,00 DHS

- Monsieur Mohamed ROUISSI : 15.000,00 DHS
Soit au total la somme de cent mille dirhams 100.000,00 DHS

DUREE :99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.
ANNÉE SOCIALE :du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

GERANCE: - Monsieur Saïd ROUISSI
La société sera engagée par sa seule signature.

BENEFICES : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 22/06/2021 sous le n°783570.
POUR EXTRAIT ET MENTION
Le gérant

N° 10 460/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

TOURNE	SAISIT	COIFFEUR ARTICLE	MUSENT	GROUPIE	ACTEURS	BERGE EN PREMIER	HORS- D'ŒUVRE
ACCIDENT					MET EN VALEUR		
ASPIRINE POUR PARISIEN							DROGUÉE
LETTRES D'ÉCEVIT		ACIDE NUCLÉI- QUE			CHÉRUB- IN	EN ACTIVITÉ	
				EN RAPE FILOU		CHEF D'ARMÉE	
MÉDICRE QUARTIER DE PATNA		SELF- SERVICE FREÏNE					
			CIGARETTE			FIN D'ANNÉE SORTIE	
LIVRE MUTIN	VIEILLE CITÉ		DE BAS EN HAUT RÉCUSE	ESPRIT EN COSTUME			PRISE DE BEC
JOUEUR DE MARQUE					NAZI HEPTA		PETITE ÎLE
FIXÉS						C'EST AINSI	
CAPITALE DE L'UKRAÏNE	BALAI FIN D'ANNÉE			AUTORITÉ ARTICLE			
			GRAISSE EN GRÈCE			MONSIEUR ET MADAME	
VENUE AU MONDE			CONTRE			RÈGLE PLATE	

Solution mots flechés d'hier

DES CÔTES DU SUD	UN COURT DURANT	D	UNE FEMME ET UN ENFANT	ARABES	UN MUSULMAN	LES MUSULMANS	UN MUSULMAN	UN MUSULMAN	B	A UN BON PAYS POUR VIVRE	J	UN COURT DURANT
S	QUE	L	E	L	E	T	T	I	Q	U	E	
UN MUSULMAN	UN COURT DURANT	U	V	E	A	G	E	T	A	N		
E	E	O	N	G	U	E	N	T				
O	S	T	R	A	C	I	S	M	E	R		
T	A	R	E	A	E				B	E		
I	O	E	N	B	H							
O	D	O	N	T	O	L	O	G	I	E		
A	N	E	R	R	E	S						
N	I	D	E	M								
E	L	E	Q	U	A	L	I	T	E			
Q	U	E	T	E	U	R	I	S	S	U		
R	A	C	L	E	B	E	E	R				

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki

Elkandoussi Elmardi
Révision
Abdelmoumen Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Photographe
Ahmed Laaraki
Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadli
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT.

- I. Prises au dépourvu.
- II. On ne l'a jamais pris au vol. - Allume.
- III. Rentré au pays. - Et que ça saute !
- IV. Grand pyrénéen. - Il a rendu l'âme.
- V. Petit comité. - Irlande. - Parler de Tallin.
- VI. Avoir un mauvais emploi. - Préposition.
- VII. Ennuis. - Mauvais souvenir pour Jeanne d'Arc.
- VIII. Il est vachement bon. - Le rêve du dauphin.
- IX. Fit le voyage vers Rome. - Possédée. - Méthode de parteurisation.
- X. Ferment la boîte.

VERTICALEMENT.

- 1. Envoyées loin de chez elles.
- 2. Dégage. - Enjolie le décor.
- 3. Un bon bordelais. - Tenter sa chance.
- 4. Chaleureusement doublées. - Conjonction.
- 5. Prendre la hauteur.
- 6. Parcourt les nationales. - Astucieuses.
- 7. Protections. - Un type quelconque.
- 8. Mouvement de foule. - Ville de Mayenne.
- 9. Titane. - Archipel danois.
- 10. Arrivés à terme. - Aurochs.
- 11. Cynique. - L'hélium.
- 12. Mitterrand en fit deux.

Grilles de sudoku

Facile

6		1			8			
	8			4		5		
		4	7	1	5	8		
	4		8	6		1		
	3	6				9	8	
		5		3	2		7	
		9	3	7	6	4		
		3		8			9	
			9			7	3	

Moyen

			8	7		2		5
7	2		1					
			6				7	4
							6	8
	8	5					4	2
	4	7						
8	3				7			
					1		9	2
9	4		5	8				

Difficile

4				9				6
				6			3	8
	2		5		1			
						7		
9	7						4	1
		8						
			4		6		5	
1	6			3				
5			8					2

Expert

			9			6		
				7		9		
1				3	4			8
		6			7		5	
9	1						8	4
	8		3			7		
2			4	5				3
		5		1				
	4				9			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	O	F	F	I	C	I	A	L	I	S	E	R
II	C	R	I		I	R	R	E	E	L		E
III	C	E	L	E	R	I	T	E		I	F	S
IV	U	T	I	L	E	S		D	O	P	E	S
V	L	I	N	O		E	R	S	E		S	A
VI	T	L		G	I	R	O		U	R	S	S
VII	I	L	I	E	N		E	N	F	U	I	S
VIII	S	E	N		D	E	S	O	S	S	E	E
IX	M		F	R	U	S	T	E		E	R	E
X	E	M	O	U	S	T	I	L	L	E	E	S

Facile

7	5	1	9	2	4	3	8	6
2	4	6	8	7	3	9	5	1
9	3	8	6	1	5	2	4	7
3	1	2	5	6	7	4	9	8
4	6	9	2	3	8	1	7	5
8	7	5	1	4	9	6	3	2
6	9	7	3	5	2	8	1	4
5	2	3	4	8	1	7	6	9
1	8	4	7	9	6	5	2	3

Moyen

7	8	2	9	1	5	6	3	4
9	6	1	3	8	4	2	7	5
3	5	4	2	7	6	1	9	8
2	4	8	7	6	3	9	5	1
1	7	9	5	4	2	3	8	6
6	3	5	1	9	8	7	4	2
8	9	3	4	2	1	5	6	7
5	2	6	8	3	7	4	1	9
4	1	7	6	5	9	8	2	3

Difficile

7	9	8	5	6	4	3	1	2
2	1	6	3	7	9	5	4	8
3	5	4	8	1	2	7	6	9
4	8	3	9	2	6	1	7	5
1	6	9	7	4	5	2	8	3
5	2	7	1	3	8	4	9	6
8	7	1	6	5	3	9	2	4
6	4	5	2	9	1	8	3	7
9	3	2	4	8	7	6	5	1

Expert

1	5	2	6	3	9	8	7	4
4	6	3	7	8	5	1	2	9
9	8	7	1	2	4	3	5	6
8	1	6	5	7	2	9	4	3
3	2	9	4	1	8	5	6	7
5	7	4	9	6	3	2	8	1
2	4	1	8	9	7	6	3	5
6	3	5	2	4	1	7	9	8
7	9	8	3	5	6	4	1	2

Sport

Verratti, "Petit Hibou" donne des ailes au trio "MNM"



Récupération et qualité de passe, le retour de Marco Verratti fait un bien fou au trio d'attaque du Paris Saint-Germain, de bon augure avant le choc à Manchester City, mercredi en Ligue des champions.

La réapparition du "Petit Hibou" a coïncidé avec la meilleure mi-temps du fameux trio Lionel Messi-Neymar-Kylian Mbappé, samedi contre Nantes (3-1).

Son travail à la récupération, avec Leandro Paredes, a libéré le "MNM" et lui a permis de se concentrer sur son cœur de métier: l'attaque.

"Techniquement, il est capable de sortir les ballons propres et met les attaquants dans les meilleures conditions", observe pour l'AFP l'ancien capitaine du PSG, Dominique Bathenay.

Cette position "de milieu axial un peu reculée est son meilleur rôle, estime l'ex-international. Verratti devient la première rampe de lancement, il n'a pas besoin d'évoluer plus haut, ils ont tellement de

bons attaquants".

"Marco a une belle lecture du jeu, à chaque fois il permet d'avoir cette possession offensive quand l'équipe a le ballon", notait déjà Mauricio Pochettino après la plus belle victoire de son magistère, au Barça (4-1), un match de C1, déjà, où le talent de l'Italien avait illuminé le Camp Nou.

"Il permet de sortir le ballon dans de bonnes conditions et de lancer au mieux les attaques", notait l'entraîneur du PSG.

Absent depuis un mois, comme trop souvent, en raison d'une blessure à la hanche, Verratti a libéré le trio magique. Contre les "Canaris", on ne voyait pas Neymar revenir construire au milieu de terrain, comme à Bordeaux (victoire 3-2).

"C'est vrai que techniquement, pour les sorties de balle et le jeu dans les petits espaces, c'est mieux avec Verratti et Paredes", note pour l'AFP un autre ancien capitaine parisien, Eric Rabesandratana.

Le récent vainqueur de l'Euro ne prend pas ombrage de ce rôle de porteur d'eau pour les stars.

"Je suis le premier à vouloir défendre, je cours pour eux s'il y a besoin, je sais qu'avec le ballon ils font la différence", rappelait-il la saison dernière.

Autre ancien capitaine du PSG, Luis Fernandez adore lui quand l'Italien fait dans la sobriété. "Il ne faut pas qu'il fasse trop de touches de balle. Il maîtrise le contrôle orienté, la déviation, ce n'est pas un grand dribbleur mais il n'en a pas besoin, il a le geste pour se sortir du marquage", salue l'ancien entraîneur du PSG, consultant pour beIN Sports.

Verratti aura besoin de ses qualités pour échapper au pressing des "Citizens".

"Nantes n'a pas trop posé de problème, souligne Rabesandratana, consultant pour France Bleu. Contre une équipe qui te prend le ballon comme City, ils risquent de rencontrer plus de difficultés..."

"Rabé" a "quand même un

doute sur l'équilibre défensif. Ça va dépendre du travail des trois de devant. Contre Nantes, Mbappé est redescendu. Ils n'ont pas le choix, peu importe l'entraîneur ou le schéma, le foot moderne est comme ça. Même au Bayern, tout le monde défend".

Il faudra aussi que le convalescent Verratti soit au meilleur de sa forme. "C'est pour ça que je peste contre lui, il est plus blessé que joueur de foot, s'agace Rabesandratana. On sait qu'il ne va jouer que la moitié de la saison, et Neymar aussi".

Dans sa dixième année parisienne, Verratti, qui portait le brassard contre Nantes en l'absence de Marquinhos et Presnel Kimpembe, a joué seulement trois saisons à plus de 40 matches, peu pour un titulaire dans un club qui en dispute en moyenne une soixantaine.

"Mais c'est un vrai régal quand il joue", insiste Rabesandratana.

Il avait par exemple disputé un très gros match à l'aller contre City (2-0), dans un rôle inhabituel de

sentinelle, où sa malléabilité faisait sourire Pochettino.

"A chaque poste où j'utilise Verratti, on me demande s'il peut jouer ailleurs! Pourquoi devant s'il joue derrière, pourquoi un côté s'il joue sur l'autre?" taquinait le coach avant de conclure: "Le plus important est qu'il soit sur le terrain, quelle que soit sa position".

Ligue des champions

Ci-dessous le programme des matches prévus ce soir comptant pour la 5ème journée de la phase de poules de la Ligue des champions :

Mercredi à 18h45

Besiktas-Ajax

Inter-Shakhtar Donetsk

Mercredi à 21h00

Atletico Madrid-AC Milan

Club Brugge KV-RB Leipzig

Liverpool-FC Porto

Manchester-City-Paris SG

Sheriff Tiraspol-Real Madrid

Sporting-Dortmund

Qui pour succéder à Sébastien Ogier ?



chances incertaines.

A tout seigneur, tout honneur, laissons le Français les nommer. "Chez Hyundai, on ne peut éliminer ni Thierry (Neuville, 33 ans, vice-champion du monde en 2013, 2016, 2017, 2018 et 2019) ni Ott (Tänak, 34 ans, sacré en 2019, ndr)", commence-t-il.

"Chez Toyota, Kalle (Rovanperä, 21 ans, devenu cette année le plus jeune vainqueur en WRC, ndr) est très +vite+ en ce moment, donc il a le potentiel. Elfyn (Evans, 32 ans, vice-champion du monde 2020 et 2021, ndr) a toujours été très régulier ces derniers temps et aux avant-postes aussi. Sur ces quatre-là, c'est difficile d'en éliminer un."

"On fera de notre mieux", annonce Evans. "Je serai là", promet Neuville. Tous les deux partagent toutefois le même regret: perdre l'opportunité de battre Ogier sur une saison, ce que seul Tänak a fait depuis 2013. "Ce serait plus intéressant pour nous et pour tout le monde", clame le Belge.

"Après, il y a un paramètre qui va

aussi être important l'année prochaine", estime l'octuple champion du monde français. "C'est de voir quelle équipe a fait le meilleur travail avec les nouvelles voitures", qui seront pour la première fois équipées de moteurs hybrides.

"On peut éventuellement avoir une surprise", poursuit Ogier, qui pense à l'écurie privée M-Sport, qui aligne des Ford et compense ses moyens réduits par son ingéniosité. "Ils ont toujours été assez bons pour faire des voitures performantes à leur sortie, donc il ne faut certainement pas les éliminer."

Chez M-Sport, la charge sera menée par l'Irlandais Craig Breen (31 ans), le Britannique Gus Greensmith (24 ans) et a priori le Français Adrien Fourmaux (26 ans), qui doit encore être confirmé.

Après 18 ans de domination française entre Sébastien Loeb (2004-2012) et Ogier (2013-2021), "ça serait dommage que tout s'arrête. Donc maintenant on va espérer que des garçons comme Adrien, par exemple, puissent reprendre le flambeau à un certain mo-

ment", souhaite le deuxième Sébastien.

Fourmaux –qui a fait ses débuts au Mondial au Rallye Monte-Carlo 2019, inscrivant d'entrée son premier point– est le principal espoir tricolore.

Introduit dans la catégorie reine chez M-Sport cette année, celui qui faisait des études de médecine avant de se consacrer au rallye s'est fait remarquer notamment grâce à ses cinquièmes places en Croatie et au Kenya, ses meilleurs résultats à date.

"Actuellement, j'essaie de faire ma propre histoire", affirme le jeune homme. "Il y a quatre ans, j'étais encore sur les bancs de la fac. Quand je vois comment j'ai progressé... Et j'espère continuer. En tout cas, je donne tout ce que je peux."

Egalement soutenu par la Fédération française du sport automobile (FFSA), dont l'opération de détection Rallies Jeunes a révélé Ogier et Fourmaux, un autre Français évoluait en WRC en 2021: Pierre-Louis Loubet (24 ans).

Sacré en WRC2 (la catégorie infé-

rieure) en 2019, le fils d'Yves Loubet, champion d'Europe des rallyes en 1989, a toutefois connu une saison difficile à bord d'une Hyundai privée engagée par l'équipe 2C Compétition, entre casses mécaniques, accidents et une hanche cassée début octobre.

La marque sud-coréenne confiera donc plutôt l'an prochain sa troisième voiture à un autre espoir, le Suédois Oliver Solberg (20 ans), fils du champion du monde des rallyes 2003 Petter Solberg, en alternance avec l'Espagnol Dani Sordo (38 ans).

Chez Toyota, Ogier (37 ans), qui a encore envie de courir au moins le Monte-Carlo –son épreuve favorite dans sa région d'origine des Hautes-Alpes– en plus des 24 Heures du Mans en endurance, partagera sa voiture avec le Finlandais Esapekka Lappi (30 ans). Le Japonais Takamoto Katsuta (28 ans) restera lui au volant d'une quatrième "Toy".

Quant à Loeb (47 ans), il pourrait faire son retour pour des piges chez M-Sport. Des discussions sont en cours.

Sébastien Ogier, qui a remporté dimanche son huitième titre de champion du monde, ne disputera plus que quelques rallyes en 2022. Les candidats pour lui succéder au palmarès du WRC sont nombreux mais leurs

Coupe arabe de la FIFA

La liste des 23 de Lhoussain Ammouta

L'entraîneur de la sélection nationale A' de football, Lhoussain Ammouta, a dévoilé, lundi, la liste finale des vingt-trois joueurs retenus pour prendre part à la Coupe arabe de la FIFA (Qatar-2021).

Cette liste comprend quatre joueurs du Wydad de Casablanca, trois du Raja de Casablanca, alors que les équipes de l'AS FAR, du FUS, de la Renaissance de Berkane et de l'Ittihad de Tanger sont représentées chacune par un joueur. Le reste des joueurs convoqués évoluent en Egypte et dans les championnats des pays du Golfe.

Il convient de rappeler que lors de cette Coupe arabe, le Maroc évoluera au groupe C. Son premier match est prévu le 1er décembre contre la Palestine,



alors que la seconde et la troisième confrontations sont programmées respectivement contre

la Jordanie (4 décembre) et l'Arabie Saoudite (7 décembre).

Pour ce qui est des autres poules, l'on trouve le Qatar, pays hôte, l'Irak, Oman et Bahreïn au groupe A, alors que les sélections de Tunisie, des Emirats Arabes Unis, de Syrie et de Mauritanie composeront le groupe B. Quant au groupe D, il est constitué de l'Algérie, de l'Egypte, du Liban et du Soudan.

Voici la liste des 23 joueurs retenus : Mohamed Nahiri (Raja Casablanca), Yahya Jabrane (Wydad Casablanca), Walid El Karti (Pyramids/EGY), Ismail El Hadad (El Khour/QAT), Soufiane Rahimi (Al Ain/EAU), Anas Zniti (Raja de Casablanca),

Badr Banoun (Al Ahly/EGY), Soufiane El Bouftini (Al Ahly/QAT), Karim Berkaoui (Raid/KSA), Mohamed Amsif (FUS Rabat), Mohammed Ali Bamammar (Ittihad de Tanger), Achraf Dari (Wydad Casablanca), Hamza El Moussaoui (Renaissance Sportive Berkane), Abdelilah Hafidi (Raja Casablanca), Achraf Bencharki (Zamalek/EGY), Walid Azarou (Al Ittifaq/KSA), Ayoub El Amoud (Wydad Casablanca), Ayman El Hassouni (Wydad Casablanca), Abdelali Mhamdi (Abha/KSA), Mohamed Chibi (AS FAR), Marouane Saadane (Al Fath/KSA), Mohamed Fouzir (Raid/KSA) et Driss Fatouhi (Silia/QAT).

Accord entre la FRMKDA et la Fédération émiratie

Un accord de coopération a été signé, dimanche à Dubaï, entre la Fédération Royale marocaine de karaté et disciplines associées (FRMKDA) et la Fédération émiratie de la discipline (UAE Karate Federation). Conclu en marge des 25èmes Championnats du monde de karaté, cet accord vise notamment l'échange d'expertises entre les deux instances sportives dans les domaines techniques et administratifs.

Ledit accord a été paraphé par Mohamed Mouktabil, président de la FRMKDA et Nasser Abdel-Razzaq Al-Razouki, vice-président de la Fédération internationale, président des Fédérations asiatique et émiratie de karaté, en présence du président de la Fédération internationale de la discipline, l'Espagnol Antonio Espinós, et d'Ibrahim Al-Gannas, membre du Bureau exécutif de la fédération, président de la Fédération Arabe, ainsi que des présidents des Fédérations prenant part à ces championnats.

Le Japon s'est adjugé les 25èmes Championnats du monde de karaté, qui se sont déroulés au complexe sportif Hamdan Bin Mohammed à Dubaï du 16 au 21 novembre, avec la participation de 1.000 karatékas dames et messieurs originaires de 117 pays.

Botola Pro D1

Après WAC-RSB et OCS-RCA programmés mardi, la Botola Pro D1 se poursuivra ce soir et demain pour le compte de la 12ème journée, dernier acte avant la trêve qui devra permettre à l'équipe nationale A' de disputer la Coupe arabe des nations qui aura lieu du 30 courant au 18 décembre prochain au Qatar.

Voici, par ailleurs le programme de cette 12ème manche avec arbitres :

Mercredi

16h00 : SCCM-JSS au stade Bachir à Mohammedia (Yassine Bouslim)
18h15 : MAS-ASFAR au complexe sportif de Fès (Jalal Jiyed)
20h30 : FUS-DHJ au stade Prince Héritier Moulay El Hassan à Rabat (Zine Alaoui Moncef)

Jeudi

16h00 : RCOZ-MCO au complexe OCP à Khouribga (Mustapha Kechaf)
18h15 : HUSA-OCK au Grand stade d'Agadir (Samir Guezzaz)
20h30 : CAYB-IRT au complexe municipal à Berrechid (Mohamed Nhayeh)

La 1^{ère} édition du Trail Palmeraie les 4 et 5 décembre prochain à Marrakech



L'Association Trail Maroc organise les 4 et 5 décembre prochain, la première édition du Trail Palmeraie Marrakech.

Cette 1ère édition connaîtra la présence de plus de 1.500 participants sur 3 parcours de course à pied de 10, 21 et 42 km, en plus d'un parcours à vélo de 50 km, ainsi

qu'une course réservée aux enfants, a indiqué l'association dans un communiqué.

Une course d'endurance à connotation écologique, sociale et solidaire sera également au menu avec la participation d'hommes d'affaires, d'entreprises nationales et internationales, académiciens, d'étudiants et de représentants de la société civile.

Les parcours de cette course à pied sont élaborés à partir de sentiers existants avec un balisage éphémère dans le respect de l'environnement, a ajouté la même source.

Cet événement sportif sera marqué par plusieurs actions écologiques et solidaires, notamment une opération de nettoyage sur 50 km du parcours et la rénovation de plusieurs écoles dans la campagne.

Fatiha Asmid termine 2^{ème} au semi-marathon de Dakar

L'athlète marocaine Asmid Fatiha est arrivée en deuxième position du Semi-marathon (21,097 km), disputé dimanche à Dakar, en réalisant un chrono de 1:14:39.

L'athlète marocaine, 29 ans, a été devancée par la Kényane Arusho Sharon Chelimo, vainqueur avec un temps de 01h:13:15, alors que la troisième marche du podium a été occupée par la Kényane Cheptook Careen Mwetich.

Chez les hommes, le Marocain Oualtha Mohcin a occupé dans cette épreuve la troisième place avec un chrono de 01h:06:55, derrière le Kényan, Kemoi Daniel (1h04mn20sec) et l'Ougandais Moses Kibet (1:04.43).

L'autre Marocain engagé dans le marathon de Dakar, Ezamzani Abida a terminé au pied du podium

(42,195 km). Il s'est classé à la quatrième place de la course remportée par le Kényan Birgen Geoffrey, avec un chrono de 2:46:48. Les deuxième et troisième places ont été occupées par les Kényans Chebbi Douglas Kipsanai et Cheruyot Luket Kibet.

La course des 10 km a été remportée chez les garçons par le Congolais Alex Nguouri Mouissi en 32mn15s et chez les filles, la victoire est revenue à Nyima Camara de la Gambie avec un chrono de 40mn36s.

Près de 15 mille personnes venues de différents pays ont participé à la troisième édition du marathon Eiffage de Dakar, organisé les 20 et 21 novembre.

Cet événement a également pour objectif de promouvoir la destination touristique sénégalaise, selon les organisateurs.

Le paiement au rendement des saisonniers agricoles remis en cause en Australie

Dans son verger planté de cerisiers chargés de fruits, l'arboriculteur australien Michael Cunial vante le paiement au rendement des travailleurs saisonniers. "C'est un système qui a du sens. Si vous vous retrouvez les manches, vous pouvez être très bien payé. Si vous êtes fainéant, ce ne sera pas le cas".

Cette année, grâce aux pluies abondantes et à la bonne santé des arbres, "on devrait avoir de très grosses cerises", se réjouit cet agriculteur qui cultive un verger de 50 hectares dans le sud-est du pays. Au moment de la cueillette début décembre, il embauche habituellement une cinquantaine de personnes. Et comme l'immense majorité des fermes horticoles australiennes, il paie ses saisonniers au rendement.

Mais ce mode de paiement a été remis en cause récemment par la Fair Work Commission, l'instance prud'homale australienne. Saisie par l'une des principales formations syndicales du pays, l'Australian Workers Union (AWU), elle a estimé que les travailleurs agricoles saisonniers devaient percevoir le salaire minimum, soit 25,41 dollars

australien de l'heure (environ 16 euros).

Selon elle, "les preuves apportées révèlent le sous-paiement significatif des travailleurs au rendement dans l'industrie horticole". Un jugement auquel s'opposent les principales fédérations d'agriculteurs qui ont jusqu'au 26 novembre pour faire appel.

Selon une étude portant sur plus de 8.000 fermes horticoles, publiée par le médiateur du travail en 2018, 56% des exploitations sous-paient une partie de leurs employés.

Car se retrouver les manches n'est pas toujours suffisant. Comme l'a constaté Victor, un jeune Français qui, comme tous ceux qui viennent en Australie avec un visa vacances travail, doit accomplir 88 jours de ferme pour rester une deuxième année. "J'ai travaillé dans les vignes, je devais enrouler les branches autour de fil de fer. On était payé 11 centimes net par branche enroulée. J'étais dans les 10% qui se donnaient le plus et pourtant je n'arrivais qu'à 9 dollars de l'heure, moins de la moitié du salaire minimum", témoigne-t-il. C'est la raison pour laquelle Cédric, qui en est à sa troisième année en Aus-



tralie, a toujours "privilegié les fermes qui paient à l'heure plutôt qu'au rendement".

A plein temps depuis trois ans sur la ferme de Michael, Rémy encadre les saisonniers pendant la récolte des cerises. "J'ai des mecs qui peuvent ramasser 60 barquettes, gagner 700 dollars australiens (ndlr: 450 euros) en une journée, et d'autres seulement 9 barquettes dans le même verger. L'écart

tient à la motivation. Bien sûr il y a des fermes où même les bons ne gagnent pas d'argent, car il n'y a pas assez de fruits ou que la ferme est mal entretenue. Mais quand il y en a qui arrivent à faire de l'argent, tout le monde peut faire de l'argent".

Michael Cunial est préoccupé par les changements à venir. "Si on bascule sur un paiement à l'heure, les saisonniers qui ne font pas tout de suite l'af-

faire, il faudra que je m'en sépare au bout d'à peine une demi-journée. Mais la période optimale de cueillette des cerises ne dure que trois à cinq jours. Si je ne peux pas très vite les remplacer, une partie de mes fruits pourrira sur pied...", déplore-t-il.

Il vit d'autant plus mal cette décision qu'actuellement "nous avons beaucoup de mal à recruter". Les frontières de l'Australie, fermées depuis mars 2020 pour cause de pandémie, ne sont toujours pas rouvertes aux étrangers, et notamment aux jeunes en visa vacances travail. Ils étaient près de 120.000 en décembre 2019 mais seulement 39.000 en 2020.

Pour attirer ces saisonniers devenus rares, Michael Cunial a relevé ses tarifs "de 5 à 10%" l'an dernier. Il envisage cette année d'y ajouter "une prime de fidélité, également de 5 à 10%, pour ceux qui resteront toute la saison".

La filière manque malgré tout de bras, alors que l'Australie s'attend à avoir une production agricole record en valeur, toutes cultures confondues, de près de 73 milliards de dollars australiens (47 milliards d'euros) en 2021-2022, en progression de 7%.

Recettes

Tajines à l'agneau et aux petits pois



Ingrédients

- 1 kg 1/2 de viande d'agneau coupée en morceaux
- 2 kg d'artichauts
- 2 kg de petits pois (ou fèves fraîches)
- 1 cuillerée à café de gingembre
- 1 pincée de safran
- 1 gousse d'ail
- 3 cuillerées à soupe d'huile, l'écorce d'un citron confit
- 1 poignée d'olive
- le jus d'un citron

Préparation

Verser l'huile dans la cocotte, y faire revenir légèrement les morceaux de viande, saler et ajouter le gingembre et le safran. Mélanger pour imprégner la viande puis couvrir d'eau et poser le couvercle. Surveiller de temps en temps la cuisson, ajouter de l'eau si nécessaire. Nettoyer les artichauts et plonger les fonds dans de l'eau citronnée ou vinaigrée. Les cuire à l'eau bouillante salée additionnée de sauce de cuisson de la viande (à 20 minutes). Cuire les petits pois à l'eau pendant 10 minutes puis ajouter un peu de sauce de cuisson.

Les grand-mères sont scientifiquement bonnes pour vous

Des scientifiques disent avoir prouvé ce que beaucoup de chanceux ayant bien connu leur grand-mère savent déjà: celles-ci ont un fort instinct de protection envers leurs petits-enfants, et sont biologiquement bien équipées pour s'attacher à eux.

Une nouvelle étude, publiée dans la revue *Proceedings B*, révèle pour la première fois un aperçu neurologique de ce lien intergénérationnel.

En utilisant l'imagerie par résonance magnétique (IRM) fonctionnelle, des chercheurs de l'Université d'Emory en Géorgie, aux Etats-Unis, ont analysé le cerveau de 50 grand-mères à qui ont été montrées des images de leurs petits-enfants, âgés d'entre trois et douze ans. Pour comparer, il leur a aussi été montré des images d'enfants qu'elles ne connaissaient pas, d'un de leurs enfants devenu adulte, et d'un adulte inconnu.

Résultat: "Face aux images de leur petit-enfant, elles ressentaient vraiment ce qu'il ressentait. Lorsqu'il exprime de la joie, elles ressentent de la joie. Quand il exprime de la détresse, elles ressentent de la détresse", a expliqué à l'AFP l'anthropologue et neuroscientifique James Rilling, auteur principal de l'étude. "Elles activent des zones du cerveau qui sont impliquées dans l'empathie émotionnelle, et d'autres dans le mouvement", a-t-il détaillé.

Les mêmes régions du cerveau s'activent également dans celui des mères, ce qui est interprété comme étant lié à un instinct les faisant aller vers leur enfant ou interagir avec lui. Au contraire, quand les grand-mères regardaient des images de leur enfant adulte, l'activation de régions liées à l'empathie cognitive était plus forte -- comme pour chercher à comprendre ce qu'une personne pense ou ressent et pourquoi, sans générer autant d'implication émotionnelle.

Ces résultats pourraient en partie être liés, selon James Rilling, à l'adorable apparence des enfants -- un phénomène connu scientifiquement et qui est partagé

par de nombreuses espèces afin de susciter une réaction de protection.

Contrairement aux autres primates, chez les humains, les mères reçoivent de l'aide pour élever les enfants. James Rilling, qui avait déjà conduit des recherches sur les pères, a voulu tourner son attention vers les grand-mères, afin d'explorer une théorie en anthropologie connue sous le nom d'"hypothèse de la grand-mère".

Selon celle-ci, l'évolution a fait en sorte que les femmes vivent longtemps -- et bien après qu'elles ne soient plus capables de se reproduire -- afin qu'elles puissent s'occuper des générations suivantes.

"C'est réellement la première fois que l'on regarde (cet aspect) du cerveau de grand-mères", selon le chercheur. Bien souvent, il est plutôt observé pour étudier des maladies comme Alzheimer.

Les participantes à l'étude venaient de la région d'Atlanta, en Géorgie, et de milieux ethniques et sociaux divers. En comparant ses résultats avec ceux récoltés auprès de pères, James Rilling a noté que globalement, les grand-mères activaient plus intensément les régions impliquées dans l'empathie émotionnelle.

Mais il ne s'agit là que d'une moyenne, qui peut différer selon les individus, a-t-il souligné.

Le scientifique a également interrogé toutes les participantes sur les défis et bénéfices tirés du fait d'être grand-mère selon elles. Les différences d'opinions avec les parents sur l'éducation des enfants revenaient le plus fréquemment. D'un autre côté, "nous avons plaisanté sur le fait que beaucoup aient mentionné l'avantage de pouvoir rendre (aux parents) les petits-enfants, ce n'est pas un travail à temps plein", a-t-il relevé.

Beaucoup disaient aussi avoir le sentiment de pouvoir être davantage présentes qu'avec leurs propres enfants, car soulagées des contraintes de temps et financières.